



LOUIS LABERGE
PRÉSIDENT DE LA FTQ:

Louis Laberge adhère au mouvement syndical en 1944, alors qu'il était à l'emploi de la société Canadair de St-Laurent. Au sein de la loge 712 de l'Association Internationale des Machinistes, Louis Laberge devient successivement délégué d'atelier (1946), membre du comité de griefs (1947) et agent d'affaires (1948). En 1961, il devient représentant international de son syndicat, puis en 1964, directeur du service d'organisation des Travailleurs Unis de l'Automobile.

En 1949, Louis Laberge est élu au comité exécutif du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal, puis il en devient secrétaire-correspondant en 1950 et finalement président en 1956. Il préside, de 1957 à 1963, le nouveau Conseil du Travail de Montréal.

Il a été également vice-président de la FTQ de 1962 à 1964, après en avoir été vice-président régional de 1958 à 1962. Louis Laberge est président de la FTQ depuis 1964, ainsi que vice-président régional du Congrès du Travail du Canada.



FERNAND DAoust,
SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL DE LA FTQ

En 1950, à sa sortie de l'université, Fernand Daoust rejoint le mouvement syndical, d'abord au Syndicat des Chapeliers (CMTC), puis au Congrès Canadien du Travail et au Congrès du Travail du Canada. En 1959, il devient conseiller technique au Syndicat International des Travailleurs des Industries pétrolières, chimiques et atomiques. En juin 1968, il devient directeur, au Québec, du Syndicat Canadien de la Fonction Publique. F. Daoust a été secrétaire du Conseil du Travail de Montréal (CCT) de 1953 à 1958. Élu secrétaire général en 1969, il avait déjà siégé au bureau de la FTQ depuis 1964, à titre de vice-président, et au Conseil Général depuis 1961.

NOTRE HISTOIRE

Le 16 février 1957, fortes de l'appui de leurs déléguées, la Fédération provinciale du travail du Québec (FPTQ) et la Fédération des unions industrielles du Québec (FUIQ) fusionnaient leurs deux organisations pour fonder la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ). Il y a 20 ans de cela. Il s'agissait d'un tournant majeur dans l'histoire du mouvement ouvrier au Québec, tout comme l'avait été, au Canada, la fusion du Congrès canadien du travail et du Congrès des métiers et du travail du Canada, l'année précédente.

Une histoire méconnue

Ces événements peuvent paraître bien lointains pour plusieurs militants et travailleurs qui les ont pourtant vécus. Les plus jeunes les ignorent souvent complètement ou en ont vaguement entendus parler. Tout comme la fondation de la Fédération provinciale du travail du Québec il y a 40 ans et, il y a 25 ans, celle de la Fédération des unions industrielles du Québec qui a regroupé de 1952 à 1957 les membres québécois des unions rattachées au Congrès des organisations industrielles (COI). Cette année marque aussi le 80ème anniversaire du Conseil des métiers et du travail de Montréal (CMTM), ancêtre du Conseil du travail de Montréal actuel, qui a vu le jour en 1897. Enfin, il y a 150 ans, en 1827, était créé la Société Typographique de Québec, le premier syndicat à voir le jour au Québec.

Nous pouvons difficilement comprendre ce qu'est la FTQ aujourd'hui sans connaître cette histoire qui est celle du mouvement ouvrier québécois et canadien. Pour certains esprits superficiels, la FTQ apparaît comme une "excroissance" difficilement explicable du mouvement ouvrier québécois alors, qu'en réalité, elle est issue de près de 150 ans de luttes des travailleurs québécois. On oublie trop souvent que des dizaines d'années avant que n'apparaissent les premiers syndicats catholiques, ancêtres de la CSN actuelle, il y avait des unions, qui existent toujours aujourd'hui, et qui forment la FTQ. C'est toujours avec étonnement, par exemple que des militants apprennent que Le Monde Ouvrier, journal de la FTQ, a vu le jour en 1916 et qu'il est le plus ancien journal syndical actuellement en vie, au Canada.

Renouer avec nos racines

S'il est une négligence que l'on peut reprocher au mouvement syndical, c'est bien celle d'avoir laissé s'éparpiller et quelques fois se perdre les éléments de son histoire. C'est aussi d'avoir laissé aux autres, à l'extérieur du mouvement, le soin d'écrire en partie cette histoire. Nous ne voulons pas contester le mérite de ceux qui se sont penchés sur certains aspects de l'histoire du mouvement ouvrier et la nécessité pour les universitaires et autres intellectuels de s'intéresser activement à celle-ci. Mais tout cela ne saura jamais remplacer le témoignage des hommes et des femmes, qui ont vécu et bâti cette histoire et de ceux et celles qui continuent aujourd'hui à la vivre et à la bâtir.

Nous avons pensé que le 20ème anniversaire de la FTQ était une bonne occasion de renouer avec nos racines, de reprendre contact avec certains éléments de notre histoire. C'est la raison de ce numéro spécial du Monde Ouvrier. Plutôt que de mettre l'accent sur les événements qui ont marqué les 20 ans de la FTQ, nous avons cru préférable, dans ce premier effort, de nous attarder à un rappel de l'histoire du CMTM, de la FPTQ, de la FUIQ, ... Car c'est dans cette histoire que plongent nos racines. Ce rappel historique, nous le faisons au moyen de textes qui, pour la plupart, ont été écrits par des acteurs de cette histoire. Dans le même sens, nous saluons la publication par le Conseil du travail de Montréal d'un Calendrier des luttes syndicales.

Le goût de notre histoire

Ce numéro spécial du Monde Ouvrier n'a pas la prétention de reconstituer l'histoire de notre mouvement. Il veut plutôt permettre à des milliers de militants de prendre ou de reprendre contact avec cette histoire; il veut nous donner le goût d'en savoir davantage sur les luttes des travailleurs et des militants qui ont bâti le mouvement ouvrier. Le bureau de la FTQ a d'ailleurs décidé qu'il ne s'agissait là que d'un premier effort et qu'au cours des prochains mois, il faudra libérer des ressources pour reconstituer de façon plus complète cette histoire qui est la nôtre.

C'est en faisant ce retour dans le passé que nous pouvons prendre conscience de tout le chemin parcouru et nous apercevoir que les projets et les aspirations que nous poursuivons aujourd'hui étaient déjà partagés par des travailleurs il y a bien, bien, des années.

Louis Laberge
PRÉSIDENT DE LA FTQ

Fernand Daoust
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FTQ

Ce numéro spécial pour le 20ème anniversaire de la FTQ a été réalisé par: ROBERT DEMERS, responsable du Centre de documentation FTQ, PIERRE RICHARD, responsable du Service d'information FTQ.

SOMMAIRE

- Notre Histoire P.2
- Les premiers pas du syndicalisme au Québec P.3-4-5
- Déclaration de principes du CMTM P.3
- Programme du Monde ouvrier (1916) P.4

- Les années '20 et '30 et la création de la FPTQ P.6-7
- 1957: Fondation de la FTQ P.8-9
- La FUIQ: Quatre années de luttes P.10-11-12
- 1940-1977: La combativité grandissante P.13-14-15
- L'histoire en chansons P.16

le monde ouvrier

est le journal de la Fédération des travailleurs du Québec. Ce numéro a été publié à 38,000 exemplaires. Responsable du Monde Ouvrier: Pierre Richard, 1290 rue Saint-Denis, 5ème étage, Montréal. Téléphone (514) 288-7431. Ce journal a été fabriqué et imprimé par des travailleurs membres de la FTQ à l'Atelier DSC et à l'imprimerie Transcontinentale. Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec.

LES PREMIERS PAS DU SYNDICALISME AU QUÉBEC

1827: Fondation, à Québec, du premier syndicat Canadien: La Société Typographique de Québec.

1830-1867: Plusieurs syndicats voient le jour au Québec: Imprimeurs de Montréal en 1833, charpentiers et menuisiers de Montréal la même année, les débardeurs du port de Québec en 1857, les bateliers, toueurs de bois et charpentiers de navire de Québec en 1861, les mouleurs de fer de Montréal en 1861, les cigariers en 1865, etc.

1867: Médéric Lanctôt, avocat de Montréal, lance la Grande Association de Protection des Ouvriers du Canada, qui vise à "rétablir l'harmonie entre le Capital et le Travail". Lanctôt se présente contre George-Etienne Cartier aux élections fédérales de 1867 pour combattre le projet de confédération canadienne.

1870-1872: Création, à travers le Canada, de "Ligues pour les Neuf Heures", pour l'obtention de la journée de 9 heures ou l'équivalent, la semaine de 54 heures.

1872: L'interdit sur les Associations ouvrières est retiré du Code Criminel. Les ouvriers canadiens obtiennent le droit d'association suite à la grève des typographes de Toronto.

1873: Fondation, en septembre, de la première centrale syndicale canadienne, La Canadian Labor Union. Elle disparaît cependant en 1877.

1883: Fondation du Conseil Central des Métiers et du Travail de Montréal, qui regroupe les Chevaliers du Travail, des syndicats nationaux et internationaux.

1888: A l'occasion d'une élection fédérale complémentaire, A.T. Lépine, secrétaire du Conseil Central et Chevalier du Travail, est élu dans Montréal-Est comme candidat ouvrier.

1897: Fondation, le 12 avril, du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal. Ce nouveau conseil origine d'une scission au sein du Conseil Central causée par les reproches faits aux Chevaliers du Travail de ne représenter des ouvriers que sur papier, ainsi que sur leur peu d'efficacité syndicale. On y retrouve à l'origine l'Union Internationale des Plâtriers, l'Union Internationale des Typographes local 176, la Fraternité Internationale des Charpentiers-Menuisiers local 134 et Local 376, et l'Union Internationale des Barbiers. Joseph Ainey, de la FUCMA local 134, en est l'un des principaux officiers. Le Conseil Fédéré demande une charte de l'A.F.L. Le Conseil des Métiers et du Travail de Montréal conservera son nom jusqu'à la fusion en 1957 pour devenir l'actuel Conseil du Travail de Montréal.

1898: En septembre, début d'une grève de 11 semaines des 3,000 cordonniers de la Slater Shoes de Montréal pour protester contre le renvoi de 60 de leurs confrères qui refusent de désavouer leurs syndicats.

CONSEIL DES MÉTIERS ET DU TRAVAIL



DE MONTRÉAL

Fondé le 12 avril 1897 par quatre unions opposées à la politique du Conseil central des métiers et du travail, dominé par les Chevaliers du travail, le CMTM connaît une ascension rapide. En 1902, il devient le seul représentant montréalais du Congrès des métiers et du travail du Canada et de la Fédération américaine du travail (AFL). Parmi les principaux fondateurs du CMTM, l'on retrouve Joseph Ainey, Adolphe Gariépy et Fridolin Roberge.

DÉCLARATION DE PRINCIPES DU CONSEIL DES MÉTIERS ET DU TRAVAIL DE MONTRÉAL

Organisation

1. Nous affirmons qu'un des principaux devoirs de ce Conseil est l'organisation parfaite de toutes les classes de travailleurs comme étant le premier pas vers une plus grande liberté industrielle.

2. Nous nous engageons de plus à donner tout secours raisonnable pour aider l'organisation des métiers qui ne sont pas syndiqués et à aider les unions déjà en existence.

3. Nous croyons à la solidarité des ouvriers de toutes les branches de travail et tout en admettant le droit qu'ont les sociétés affiliées de conduire leurs propres affaires, nous déclarons qu'il est du devoir de ce corps central d'aider toutes les associations locales dans la défense de leurs droits et chercher à procurer de meilleures conditions de travail à leurs membres.

Education

1. Nous déclarons qu'un des principaux buts de ce Conseil est l'éducation, la fondation d'un congrès local du travail où les questions d'un intérêt général seront discutées.

2. Nous nous efforcerons de former une association où les hommes représentant le mouvement ouvrier pourront se rencontrer, se mieux connaître, et par là augmenter leurs connaissances, où leurs idées pourront s'échanger en toute liberté et les graves problèmes de réformes sociales discutés et analysés.

3. Il sera du devoir de cette organisation d'aider la propagande publique des principes de réforme du travail et spécialement celui concernant le mouvement de la réduction des heures de travail tel que formulé par la Fédération Américaine du Travail.

Législation

Nous affirmons que l'intégrité des unions de travailleurs peut se mieux conserver intacte en observant strictement une ligne de conduite d'abstention absolue de toute partisanerie politique, et, nous déclarons qu'il est imprudent que ce Conseil s'engage à supporter aucune organisation politique, fédérale, provinciale, ou municipale.

Nous recommandons cependant que tout salarié devrait exercer son droit de vote d'une manière indépendante et comme citoyen voter pour les hommes et les mesures qu'il croira les plus favorables aux intérêts du travail sans égards aux partis politiques.

Le Conseil ne revendique aucune juridiction sur les actions politiques des délégués individuellement, à moins que, dans de telles actions ils se soient réeclamés de leur qualité de délégués.

Dans ce cas ils seront passibles de la perte de tous leurs droits et privilèges dans ce Conseil.

Nous nous proclamons en faveur d'une législation provinciale et municipale tendant à l'obtention des mesures suivantes, et que c'est le devoir de ce Conseil de se servir de tous les moyens honorables auprès des législateurs afin d'obtenir leur promulgation.

1. La mise en pratique de la réduction des heures de travail pour les employés publics, les femmes et les enfants.

2. La suspension du travail des enfants en dessous de 16 ans dans les manufactures et les établissements de commerce, et l'élévation de l'âge de l'abandon des écoles pour les enfants à 16 ans.

3. L'abolition du système de donner par contrats les travaux publics.

4. L'acquisition du système de législation tel que formulé dans les principes de "l'initiative" et du "referendum".

5. La réglementation du travail des prisons afin de réduire à son minimum sa concurrence au travail honnête.

6. Une loi de responsabilité des patrons qui ne viendra pas en conflit avec la loi commune du droit de recouvrement.

7. L'obtention d'un salaire identique pour un même travail, exécuté par l'un ou l'autre sexe.

1899: UN PARTI OUVRIER VOIT LE JOUR



Joseph Ainey
Local 134 de la Fraternité unie des
charpentiers menuisiers



Alfred Mathieu
Union internationale des peintres

1899: Formation, dans les locaux du Journal La Presse, d'un parti Ouvrier animé par J.A. Rodier, chroniqueur syndical du même journal et délégué de l'Union Typographique Jacques Cartier au C.M.T.M. Fondé sur des clubs ouvriers de quartier, le Parti Ouvrier ne rejoint que faiblement les organisations syndicales et connaîtra un revers cinglant à l'élection fédérale en 1900.

Une section du P.O. est animé à Québec par P.J. Jobin, du Conseil des Métiers de Québec.

1899: En septembre, une résolution est adoptée au C.M.T.C. où il est résolu "que ce Congrès recommande à ses divers conseils centraux de se constituer en partis politiques là où il est possible de faire élire des candidats ouvriers. Nous devons travailler à obtenir une représentation directe dans les parlements avec un programme semblable à celui des travailleurs syndiqués britanniques".

1900: Les délégués du Conseil de Montréal, J.A. Rodier des Typos, Fridolin Roberge et J. Rivet, contestent au Congrès annuel du CMTM la présence de délégués de ce qui reste de l'ancien Conseil Central composé de Chevaliers du Travail, en arguant qu'ils sont des "fakers" (des "Fakers") qui ne représentent "rien d'autre qu'eux-mêmes".

1900: Le comité exécutif du Parti Ouvrier demande une enquête gouvernementale sur l'intervention de la milice canadienne lors de la grève des employés de la Montréal Cotton Mills de Valleyfield en octobre.

1901: Congrès annuel du CMTM en septembre, à Brantford, Ont. On prend à partie les partisans libéraux et les Chevaliers du Travail en demandant jusqu'à leur expulsion du Congrès. On reproche aux premiers d'occuper des postes au gouvernement, et aux seconds de ne représenter que des notables dans leurs Assemblées de district. P.J. Jobin, de Québec, et Ralph Smith, président du CMTM, sont particulièrement visés. Malgré tout, Smith est réélu et propose de transformer le CMTM en une centrale spécifiquement canadienne.

1901: Le CMTM décide d'appuyer des candidats aux élections municipales de février 1902. Quinze des vingt et un candidats bénéficient de l'appui du Conseil élus.

1902: Le CMTM, sur proposition de Rodier et de Jos. Ainey, demande une réforme radicale de la loi électorale municipale pour faire abolir la qualification foncière; cette disposition de la loi empêche les non-propriétaires d'une certaine valeur de biens de briguer les suffrages, excluant ainsi la quasi-totalité des ouvriers de poser leur candidatures.

1902: Congrès du CMTM à Berlin, Ont. qui voit enfin l'exclusion des Chevaliers du Travail et d'unions nationales sur la base des accusations répétées depuis de nombreux congrès. Smith est battu à la présidence par John Flette, organisateur de la Fédération Américaine du Travail au Canada.

1903: L'Union des mouleurs de fer proteste contre la construction à Montréal d'une Bibliothèque avec les fonds du millionnaire américain Carnegie, "oppresseur de travailleurs qui l'ont enrichi", et responsable du carnage de Homestead dans les années 1890 aux U.S.A.

1903: L'Union Typographique Jacques-Cartier approuve le projet de loi du député Lacombe relatif à l'exemption de la saisie des salaires.

1903: En avril, attaque de Mgr Bruchési contre les unions internationales dans une lettre pastorale intitulée "capital et travail".

1903: Le CMTM proteste contre un projet de loi du Sénateur Lougheed, voulant interdire aux représentants des organisations ouvrières américaines l'entrée au Canada pour y faire de l'organisation.

1903: En mai, le local 134 de la Fraternité des Charpentiers-Menuisiers décide de créer une "société anonyme" pour l'exploitation coopérative d'une usine de portes et chassés.

1903: En juillet, les patrons d'Excelsior Mills, rue Papineau et Ontario, séquestrent leurs employés pour les obliger à faire du temps supplémentaire. 4.000 personnes s'assemblent dans la rue aux cris des prisonnières. On arrache les grilles des fenêtres et on tend des échelles aux prisonnières.

1903: Congrès du CMTM en septembre. Les Chevaliers du Travail essuient un refus lorsqu'ils demandent de participer au congrès. Le CMTM refuse en soulignant le fait que les Chevaliers "pactisent avec les grandes organisations capitalistes".

1903: Le 13 octobre, fondation à Québec d'un Conseil des Métiers et du Travail pour les syndicats internationaux, sous la présidence de J.H. Poitras.

1903: Alphonse Verville, du local 144 des plombiers, est élu président du C.M.T.M. L'année suivante, A. Verville sera élu président du Congrès des Métiers et du Travail du Canada.

1904: Elections provinciales. Le CMTM présente des candidats dans les circonscriptions ouvrières de Montréal: Achille Latreille, prés. de L'Union des Tailleurs de pierres, dans St-Louis; Alphonse Verville, du local 144 des plombiers et président du CMTM dans Hochelaga et Antoine Kelly, des Charpentiers-Menuisiers dans St-Jacques. Leur programme: guerre aux trusts, création d'un ministère du Travail, suffrage universel, réforme du système d'éducation, protection des femmes et des enfants dans l'industrie, assurance-accident et journée de travail de 8 heures. Tous trois connaissent la défaite.

PROGRAMME DU MONDE OUVRIER

En mars 1916, le Conseil des métiers et du travail de Montréal se dotait d'un organe d'information pourvant rejoindre l'ensemble des syndiqués de Montréal. Le Monde ouvrier demeurera l'organe du CMTM jusqu'en 1938; il est aujourd'hui le journal officiel de la FTQ.

Nous reproduisons le texte qui décrit les objectifs que se donnait le Monde ouvrier dans son premier numéro.

NOTRE RAISON D'ÊTRE Les Ouvriers Syndiqués veulent un journal Ils doivent donc nous encourager

Quelques personnes s'imaginent que le Monde Ouvrier a vu le jour le 17 mars 1916, fête patronale des Irlandais, pour clore sa trop courte existence le 3 avril prochain, à 8 heures du soir, lors de la fermeture des bureaux de votation.

À ceux-là, nous disons simplement: attendez et vous verrez que bien après les élections Le Monde Ouvrier sera là sur la brèche, luttant pour les principes démocratiques, louant les entreprises nobles et généreuses, de quelque côté qu'elles viennent, réveillant les consciences endormies, fustigeant comme ils le méritent les tripatouilleurs et les exploités du peuple, défendant les faibles et les opprimés contre les empiètements toujours croissants des monopoles et des trusts, prêchant courageusement et sans faiblesse en faveur de relations harmonieuses entre le capital et le travail, démontrant que si le peuple a des devoirs à remplir il a également des droits à faire prévaloir, usant de tous les moyens légaux pour faire reconnaître et triompher les justes revendications de la classe ouvrière, rendant à César ce qui appartient à César et à Dieu ce qui appartient à Dieu.

Sans peur et sans reproche, Le Monde Ouvrier continuera sa route ascendante, sans s'occuper ni des molosses aboyants ni des roquets jappants qu'il rencontrera sur son chemin.

Le Monde Ouvrier critiquera ou louera gens et choses, se plaçant au point de vue non seulement ouvrier mais général, sachant qu'il soulèvera des colères et des malédictions chez les ennemis du peuple et, peut-être, de l'ingratitude chez ceux qu'il a pris pour mission de défendre, mais il trouvera sa récompense dans la conviction du devoir accompli et dans la certitude de l'approbation et de l'estime de tous ceux qui aiment la justice et le "fair play" britannique.

Nous essayerons de démontrer aux hommes d'affaire, aux manufacturiers, aux industriels, aux patrons —petits et grands— que la prospérité d'un pays dépend entièrement du bien-être de la classe ouvrière, que s'ils paient des salaires de famine à leurs employés ils réduisent du même coup leur pouvoir d'achat et par ricochet font périr leur propre industrie. Que plus l'ouvrier est bien traité, plus il produit, plus il enrichit son patron.

Le Monde Ouvrier n'est pas un organe révolutionnaire, mais il est et restera partisan d'une évolution constante en rapport avec la marche du progrès social et économique. Il prêchera des idées nouvelles, cherchant à relever le niveau moral de la masse par l'éducation et non par la coercition, qui n'a jamais engendré que l'hypocrisie et la dissimulation.

Le Monde Ouvrier n'est pas un journal politique — il n'est ni libéral, ni conservateur — mais il prétend être l'organe officiel et le porte-parole de 34.000 unionistes et membres du Parti Ouvrier de la Province de Québec. Québec.

Sa raison d'être est de combler une lacune dans le journalisme: il sera un véritable journal ouvrier, créé par eux, possédé par eux et contrôlé par eux — puisque, d'après sa charte d'incorporation, seuls les membres des unions ouvrières et du parti ouvrier ont le privilège d'être possesseurs des actions communes du journal.

La plate-forme de principes du Monde Ouvrier sera celle du Congrès Ouvrier du Canada, et sa politique celle du Parti Ouvrier.

Voulant être conséquents avec les principes des Unions Ouvrières qui reconnaissent le français et l'anglais comme langues officielles et en usage courant dans toutes les assemblées, Le Monde Ouvrier sera non seulement publié dans les deux langues, mais il fera une campagne active et soutenue pour démontrer qu'il est absolument nécessaire dans l'intérêt du pays et afin d'avoir réellement l'entente cordiale entre les deux grandes races peuplant le Dominion, que tous les Canadiens sachent lire et écrire les deux langues.

Nous savons que cette attitude nous aliénera bien des sympathies chez les extrémistes des deux camps, mais nous sommes confiants que la grande masse de l'élément sage et raisonnable nous approuvera et que notre exemple sera suivi par d'autres.

Dans les siècles passés, le peuple faisait avancer le progrès par la révolution, aujourd'hui le peuple crée le progrès par l'évolution.

Autres temps, autres moeurs.

Le Monde Ouvrier, 16 mars 1916

1916: NAISSANCE DU "MONDE OUVRIER"

1905: En juin, début de la grève générale des charpentiers-menuisiers à Montréal. En août, les ouvriers du bâtiment menacent de tous tomber en grève générale pour appuyer les charpentiers-menuisiers. Une proposition à l'effet de créer un comité mixte d'arbitrage par Mgr. Bruchési, est finalement retenue.

1905: Septembre: Réélection d'Alphonse Verville à la présidence du CMTM.

1905: Décembre: Publication du premier numéro du "Vox Populi", organe du CMTM.

1906: Election d'Alphonse Verville au parlement fédéral dans la circonscription de Maisonneuve contre le manufacturier libéral L.O. Grothé. Verville a bénéficié de l'appui massif du CMTM et de l'abstention des conservateurs.

1906: Manifestation du premier mai. On y note la présence d'ouvriers en grève à cause du refus de leur patron de leur accorder ce congé.

1906: Le 7 juillet, manifestation organisée par l'Union Typographique Jacques Cartier, de concert avec les clubs ouvriers, pour la journée de 8 heures.

1906: En octobre, mort de deux grévistes de la McLaren de Buckingham. La milice canadienne intervient pour "rétablir l'ordre".

1907: A l'occasion de la manifestation du 1er mai, des échauffourées éclatent entre manifestants et contre-manifestants. Dès le 28 avril, le CMTM et le parti Ouvrier se sont désolidarisés de la manifestation.

1907: En mai, les typographes obtiennent la journée de 8 heures.

1908: La police met brutalement fin à une manifestation de chômeurs en mai à Montréal.

1909: Election en janvier de Gustave Francq à la présidence du CMTM.

1909: En septembre, Gustave Francq est élu vice-président du Congrès des Métiers et du Travail du Canada.

1909: Le CMTM présente un mémoire à la Commission Royale d'enquête sur l'éducation au Québec. J.A. Rodier y propose: une seule commission scolaire pour Montréal, l'uniformisation et la gratuité des livres, l'instruction obligatoire et l'élection démocratique des commissaires.

1910: Election de Joseph Ainey au poste de contrôleur de la Ville de Montréal.

1910: Gustave Francq devient secrétaire-général du Parti Ouvrier.

1910: En octobre, début de la publication par Gustave Francq de "La Législation ouvrière au Québec", qui paraîtra annuellement jusqu'à vers les années 1960.

1911: Le Bill des "8 heures", parrainé au fédéral par le député ouvrier Alphonse Verville, est adopté en dernière lecture par le parlement fédéral. Il sera toutefois rejeté par le Sénat.

1911: Le Congrès des Métiers et du Travail du Canada, en assemblée annuelle, décide d'opposer la grève générale au déclenchement d'une éventuelle guerre mondiale.

1911: Réélection d'Alphonse Verville à Ottawa. Verville sera réélu régulièrement jusqu'en 1917.

1912: Le 20 juin, le CMTM décide d'appuyer financièrement et moralement les ouvriers en confection de Montréal en grève depuis le début du mois. Le CMTM condamne l'intervention de détectives privés et la conduite des juges qui empêchent les lignes de piquetage.

1912: Election, en août, de J.T. Foster à la présidence du CMTM.

1912: En novembre, la Fédération Américaine du Travail tient son Congrès à Québec.

1913: En novembre, A. Mathieu est élu président du Parti Ouvrier.

1914: Le Canada entre en guerre en août 1914. En septembre, le congrès du CMTM se prononce contre le recours à la guerre pour régler les problèmes entre nations, et inscrit à son programme le droit de vote pour les femmes à tous les niveaux d'élections.

1915: Les manifestations de chômeurs commencent à se multiplier à Montréal.

1915: Congrès du CMTM en septembre. Le congrès vote un appui à la victoire de l'Angleterre, mais refuse de voir le service militaire obligatoire étendu à l'Empire et au Canada.

1916: Les ouvriers en confection, devant l'assemblée du CMTM, dénoncent les conditions qui leur sont faites chez les entrepreneurs bénéficiant de contrats militaires, et menacent de déclencher une grève générale dans l'industrie.

1916: Le 16 mars, Gustave Francq lance officiellement le "Monde Ouvrier," organe du CMTM et du Parti Ouvrier; ce qui fait de l'actuel journal de la FTQ le "doyen" des journaux syndicaux au Québec.

1916: Le CMTM se prononce contre toute forme de prohibition des boissons alcooliques autrement que par éducation.

1916: En décembre, Narcisse Arcand, des Charpentiers-Menuisiers, est élu à la présidence du Parti Ouvrier de Montréal.

1917: A la plus grande assemblée depuis dix ans, le CMTM, sur une proposition de son président, J.T. Foster, condamne l'inscription de la population en âge de porter les armes par le Service National en vue de préparer la conscription.

1917: En janvier, début de la grève des 4,000 travailleurs en confection de Montréal pour la reconnaissance syndicale. Ils appartiennent à la nouvelle union du vêtement, l'Amalgamated Clothing Workers of America, fondée depuis peu par Sidney Hillman aux U.S.A. La grève durera deux mois, et sera ponctuée de moments de violence: scabs, etc...

1917: Les délégués du local 144 des plombiers présentent au CMTM une résolution condamnant les officiers du CMTM pour avoir conseillé sans autorisation aux ouvriers canadiens de signer la carte du Service National.

1917: En mars, le CMTM dénonce l'inaction du gouvernement devant la montée des prix et qualifie de "farce indigne" la commission fédérale chargée de trouver les causes de la cherté de la vie.

1917: En mai, le Conseil des Métiers de Québec lance un hebdomadaire ouvrier, l'Unioniste, et entreprend une campagne contre la conscription.

1917: Le 6 juillet, la conscription est votée à Ottawa au chant de "God save the King". 7 députés du Québec, dont A. Verville, votent contre. Quelques jours plus tard, un arrêté-en-conseil interdit toute grève ou lock-out dans les industries de guerre. Le 8 août, le Sénat ratifie la loi de la conscription obligatoire. J.C. Watters président du CMTM, menace les pays de grève générale, car "les ouvriers refusent d'être envoyés au front pour protéger les profiteurs".



Alphéus Mathieu
Union des employés civiques de Montréal



Narcisse Arcand
Local 134 de la Fraternité unie des charpentiers menuisiers

1917: Septembre, l'Assemblée annuelle du CMTM décide, sur une proposition de l'exécutif, d'obéir à la loi sur la conscription, tout en réitérant son opposition fondamentale à la conscription. On décide de constituer un véritable parti ouvrier national, sur le modèle du Labour Party Anglais, et on invite les exécutifs provinciaux à mettre sur pied les structures régionales et locales de ce parti. Narcisse Arcand se voit confier cette tâche pour le Québec.

1917: Congrès de fondation, les 3 et 4 novembre, de la Section du Québec du Parti Ouvrier du Canada, à Montréal. 208 délégués, représentant 104 organisations ouvrières, arrivent de tous les coins de la province: Montréal, Ste-Hyacinthe, Québec, Trois-Rivières, Hull, Sorel, Chicoutimi, Rivière du Loup, Thedford Mines, Valleyfield... et ont reçu leur mandat d'unions ouvrières, de clubs ouvrier, de sociétés coopératives, du Parti Socialiste et du Parti Social-Démocrate, dirigé à Montréal par Jos Schubert, de l'ACWA. Jos. Ainey est élu président, et Schubert, trésorier.

1917: Visite de Samuel Gompers, président de la Fédération Américaine du Travail, à Toronto, pour encourager les ouvriers canadiens à l'effort de guerre.

1917: Fin décembre, le Parti Ouvrier au Québec compte déjà 8,000 membres.

1918: Jos Ainey, avec l'appui du Parti Ouvrier et du CMTM, se porte candidat à la mairie de Montréal, contre Médéric Martin, il sera toutefois défait.

1918: Fin mars: Emeutes à Québec. Suite à l'arrestation d'un conscrit par la GRC, 7,000 personnes manifestent à Québec, et pillent bureaux Fédéraux, magasins d'armes, journaux, etc. La loi martiale est proclamée, et des troupes arrivent de Toronto. Bilan: 4 morts et 75 blessés, dont 35 soldats, et une soixantaine d'arrestations.

1918: 38ème assemblée annuelle du CMTM. Les radicaux dénoncent la conduite "Molle" du CMTM devant la conscription, et demandent le retrait des troupes canadiennes de Russie. On dénonce violemment la participation d'officiers du CMTM à divers postes gouvernementaux, et on demande l'organisation syndicale par industrie plutôt que par métiers. Les modérés l'emportent, et Tom Moore, ami personnel de Gompers, remplace Watters à la présidence du CMTM.

1918: En septembre, un arrêté en conseil interdit toute organisation radicale au Canada.

1918: Décembre: Grève des employés de la Ville de Montréal, policiers, pompiers, employés de l'aqueduc et de l'incinération. L'armée assure les "services essentiels". Un tribunal d'arbitrage est chargé de régler le conflit.

1918: Congrès, fin décembre, du Parti Ouvrier du Canada, section Québec. Les délégués envoient un message de sympathie aux révolutionnaires russes et allemands, demandent au gouvernement Borden le retrait des troupes canadiennes de Russie, et protestent contre l'arrêté en conseil interdisant les organisations socialistes. Les délégués du CMTM songent alors à se retirer du P.O.C. Jos Métivier, de l'Union des tailleurs de pierre, est élu président.

1919: L'année commence avec de nombreuses manifestations de chômeurs, sans travail depuis la fin de la production de guerre. Près de mille travailleurs mis à pied manifestent contre la Canadian Vickers. Une grande assemblée de chômeurs, convoquée par le CMTM, se tient à Montréal le 23 janvier, organisée par E. Valiquette, de l'Union Internationale des Peintres, et A. Bédard, de l'Union de Plâtriers. D'autres manifestations sont organisées par le Parti Ouvrier.

1919: Après leur échec au dernier congrès du CMTM, les radicaux de l'ouest du pays mettent sur pied une nouvelle centrale syndicale, la One Big Union. Le CMTM fait connaître son opposition à l'OBU et à toute tentative de diviser le mouvement syndical.

1919: En avril, grève des 8,000 camionneurs de Montréal, pour des hausses de salaire, la journée de 9 heures et la reconnaissance syndicale.

1919: Mai: Grève générale de Winnipeg. Les travailleurs prennent le contrôle de la ville. Un mouvement de sympathie traverse le Canada. L'armée, la GRC et les milices patronales interviennent. Les leaders sont condamnés à la prison, et certains expulsés du pays. En juin, 7,000 ouvriers de Montréal se mettent en grève de sympathie, dont les travailleurs de la Canadian Vickers, de compagnies de caoutchouc, et diverses loges de machinistes. S'y joignent les travailleurs des usines Angus, les bouchers, les gantiers, les employés d'entrepôts et les travailleurs de la Dominion Textile. La grève prend fin le 26 juin.

1919: Le CMTM proteste contre les nombreuses descentes et perquisitions dont sont victimes plusieurs militants syndicaux ou radicaux. Le CMTM décide aussi de créer un fonds pour venir en aide aux ouvriers de Winnipeg emprisonnés suite à la grève.

1919: Juillet: Appui du CMTM aux 7,000 ouvriers de la Dominion Textile de Montréal, Magog et Montmorency.

1919: Octobre. Gustave Francq publie une brochure retentissante: "Bolchévisme ou syndicalisme: lequel?"

1919: Premier décembre. A l'invitation du CMTM, Léon Jouhaux, secrétaire de la Confédération Générale du Travail (CGT) de France, adresse la parole aux travailleurs de Montréal.

The Labor World



Le Monde Ouvrier

LES ANNÉES '20 ET '30

**HISTOIRE DU Conseil des Métiers et du Travail de Montréal, par Marcel Francq. (extraits).
Extrait de: Programme souvenir du 50ème anniversaire du CMTM, 1897-1947**

Petit-fils de Gustave Francq, Marcel Francq fut un des artisans de l'Union des employés de bureau au Québec. Il succéda à son père au poste de secrétaire-trésorier, de la FPTQ en 1949, et en devint président de 1950 à 1952.

L'année 1920 débuta avec une grève des employés de l'aqueduc de Montréal privant d'eau les citoyens de cette ville.

Une nouvelle Loi des accidents du travail était adoptée par la Législature. Celle-ci semblait une légère amélioration sur la précédente mais l'expérience de sa mise en vigueur démontra qu'elle n'était guère mieux.

Alphéus Mathieu se présentait comme candidat ouvrier aux élections fédérales contre Fernand Rinfret dont la machine électorale fut un peu trop formidable pour les grands dévoués du parti ouvrier.

Aux élections du Conseil de l'année 1921, il survint tout un changement dans la direction du Conseil. Les officiers suivants furent élus: Alfred Mathieu, président; M.D. Manly, vice-président.

La crise du logement occupait les délégués du Conseil et la hausse irraisonnable des loyers soulevait un grand nombre de débats. Le conseil réclamait l'appui financier des gouvernements pour la construction de logements ouvriers.

Plusieurs délégués au Conseil étaient piqués de la politique durant l'année 1921 et se présentèrent tant au fédéral qu'au provincial; seul Jos. Gauthier de l'Union typographique fut élu dans Sainte-Marie.

Les élections du Conseil de l'année 1922 voyaient le retour de J.T. Foster comme président.

Tout un programme

La délégation au cabinet provincial présentait les demandes suivantes:

1. Une nouvelle Loi des accidents du travail.

2. Journée de travail de 8 heures.
3. Une conférence interprovinciale était demandée sur le salaire minimum pour les femmes ou filles, inspection de manufactures, loi des accidents du travail, loi des mines et législation sur les différends industriels.
4. Réhabilitation industrielle des soldats invalides.
5. Loi de pension aux mères.
6. Un système de double équipe pour les pompiers.
7. Plusieurs règlements d'hygiène.
8. Une demande pour une Commission scolaire pour Montréal au lieu de plusieurs, tel qu'il existait.
9. Représentation proportionnelle dans les élections provinciales.
10. Élimination des frais de cour dans les cas où la somme en litige est inférieure à \$100.

Aux élections du Conseil pour l'année 1923, le président John T. Foster était réélu pour un 10^e mandat. Gustave Francq était élu de nouveau secrétaire-correspondant du Conseil.

Il y avait des élections provinciales de nouveau cette année et plusieurs candidats ouvriers, délégués du Conseil, étaient en lice, notamment Aurèle Lacombe dans Dorion, Adélard Laurendeau dans Maisonneuve, Narcisse Arcand dans Mercier et Joseph Gauthier dans Sainte-Marie et Alfred Mathieu qui se présentait contre son propre confrère Joseph Gauthier dans Sainte-Marie. Le résultat net de tout cela c'est qu'aucun des candidats ouvriers ne fut élu.

En 1924, l'une des questions les plus importantes discutées aux assemblées du Conseil fut celle de l'immigration. Le Conseil adoptait l'attitude que tant qu'il y aurait du chômage au Canada l'immigration devrait être contrôlée.

Aux élections des officiers de 1925 Jos. Schubert était élu premier vice-président. Une union de mineurs d'oeufs s'affiliait au Conseil cette année. Gustave Francq était nommé président de la Commis-

sion du salaire minimum des femmes de la province de Québec; il résignait toutes ses fonctions dans le mouvement. Le Conseil critiquait chaudement l'augmentation du prix du pain qu'il considérait une imposition de la part du "Trust du pain".

Une première femme

En 1926, John T. Foster était élu par acclamation président du Conseil. Parmi les membres du comité exécutif élus, on voyait pour la première fois l'élection d'une femme, Mlle F. Morin de l'Union internationale des ouvriers du vêtement pour dames.

Un nouveau projet de Loi des accidents du travail était présenté à Québec maintenant le système de responsabilité individuelle soulevait de longs débats au Conseil. La Loi est adoptée à l'Assemblée législative avec certains amendements suggérés par le Conseil.

Le Conseil réclamait l'abolition des bureaux de placement privés qui exploitaient les pauvres sans-travail, les bureaux de placement provinciaux étant suffisamment en mesure de répondre aux besoins de l'industrie et de la classe ouvrière.

L'expropriation de la Montreal Water & Power depuis si longtemps prônée par le Conseil se réalisait suivant les suggestions du Conseil.

Le nouveau projet de loi de réparation des accidents du travail adopté par la Législature de 1926 mais jamais mis en vigueur reste lettre morte et un nouveau projet est élaboré.

Remise en question du Parti ouvrier

Le Conseil passait les beignes au Parti Ouvrier devenu moribond mais cherchant quand même à imposer ses volontés au mouvement. Il "oublie" de nommer des délégués au Parti Ouvrier et le délégué Girard préconisait son abolition.

L'Assemblée législative, 1928, adoptait une nouvelle loi des accidents du travail qui malgré qu'elle fut une amélioration sur la première loi de 1909 ne cadrait pas tout à fait avec les demandes du mouvement ouvrier car le gouvernement avait refusé

GUSTAVE FRANCO: UN PIONNIER

Gustave Francq immigra de Belgique au Canada en 1887 à l'âge de 17 ans. Il fit ses premières armes syndicales dès 1888, à l'occasion d'une grève des typographes de Québec. Gustave devient rapidement un des dirigeants ouvriers les plus marquants de l'époque, pour devenir en 1909, président du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal (CMTM), puis en 1910, vice-président de la centrale canadienne, le Congrès des Métiers et du Travail du Canada (CMTC). Francq participa activement à la réorganisation du Parti ouvrier en 1904, qui soutint et fit élire le premier député ouvrier du Québec à Ottawa, Alphonse Verville, en 1906.

Expert en matière de législation ouvrière, il devient en 1925 directeur de la Commission du Salaire minimum pour les femmes, puis en 1939, président de la Commis-

sion du Salaire minimum. Il joua un rôle de premier plan dans la fondation de la Fédération Provinciale du Travail du Québec en 1937. Un an avant sa mort, survenue en 1952, il dirigeait encore le Comité des résolutions au Congrès annuel de la FPTQ, et venait de participer à l'élaboration de l'Institut d'Éducation Ouvrière, ancêtre de l'actuel Collège Canadien des Travailleurs.

Et c'est au même Gustave Francq que les ouvriers organisés de Montréal s'adressèrent pour mettre sur pied le Monde Ouvrier. Francq avait déjà par deux fois, la première en 1905 avec le Vox Populi, puis encore, en 1908 avec l'Ouvrier cette fois, de lancer un journal proprement ouvrier à Montréal. Finalement, avec un tirage initial de 8,500 exemplaires, le Monde Ouvrier voit le jour en mars 1916.



GUSTAVE FRANCO.

1937: FONDATION DE LA FÉDÉRATION PROVINCIALE DU TRAVAIL DU QUÉBEC

obstinément de considérer les représentations du mouvement ouvrier quant à la question de la responsabilité collective et écoutait les propositions de l'Association des manufacturiers, des compagnies d'assurance et des avocats qui faisaient moisson sous le principe de la responsabilité individuelle.

La crise qui se développait depuis longtemps entre le Conseil et le Parti Ouvrier atteint son apogée lorsque le Comité exécutif recommanda que le Conseil ne prenne aucune action quant à son affiliation au Parti Ouvrier pour le moment, la recommandation de l'exécutif fut endossée par une majorité écrasante des délégués du Conseil.

La crise

Le Conseil se prononçait en 1930 contre un projet de loi du salaire minimum pour les hommes, ledit minimum ayant été fixé par Statut à trente-cinq cents de l'heure.

En juin 1930, le mouvement ouvrier perdait un de ses plus illustres chefs, Alphonse Verville, tour à tour président de l'union des plombiers, président du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal et du Congrès des métiers et du Travail du Canada, membre du Parlement canadien pendant quinze ans, il s'était toujours présenté comme libéral-ouvrier.

Un tranway souterrain était recommandé par le Conseil comme solution au problème de la congestion de nos rues et du transport plus rapide des travailleurs.

Le commencement de l'année 1932 voyait le mouvement ouvrier dévouer presque toute son expérience et ses efforts vers une solution du chômage toujours croissant dans la métropole.

Une épidémie de diminution de salaire provoquait les dénonciations de certains patrons par les délégués.

L'adoption de la Loi relative à l'extension juridique des conventions collectives de travail causait tout un émoi dans les rangs du Travail Organisé. Les uns étaient favorables, d'autres s'y opposaient en disant que c'était une mesure des syndicats professionnels (ou confessionnels) qui finirait par faire disparaître les unions internationales, mais les plus sages reconnaissaient que c'était une législation nécessaire qui amènerait en temps de crise une certaine stabilité dans les salaires et éliminerait quelque peu la concurrence déloyale des patrons qui profitaient de la crise pour payer des salaires de famine.

Peu de temps après, le Conseil apprenait avec une profonde émotion la mort du président J.-T. Foster qui avait présidé aux destinées du Conseil pendant vingt-deux ans. Comme successeur du confrère Foster, le Conseil choisissait G.-R. Brunet, vice-président général de l'Union internationale des pressiers d'Amérique. Fait quelque peu bizarre, le confrère Brunet avait été le prédécesseur de J.-T. Foster lorsque celui-ci fut élu à la présidence en 1912.

Au tout début de l'année 1936, les assemblées du Conseil étaient marquées d'un ressentiment très peu tendre de la part des délégués du Conseil envers les administrateurs municipaux d'alors qu'ils qualifiaient de "dictateurs", à la suite du congédiement du président G.-R. Brunet comme employé municipal pour raisons d'activité politique.

En 1936, les principales revendications du mouvement ouvrier se résumaient à peu près comme suit: Nomination d'un ouvrier sur la Commission des accidents du travail; institution de la journée de travail de six heures et de la semaine de travail de cinq jours sur tous les travaux publics en même temps que le maintien des salaires actuels pour pro-

curer plus d'emploi aux chômeurs; secours aux sans-travail; pensions de vieillesse, liberté d'organisation, instruction gratuite dans les écoles publiques et un grand nombre d'autres questions.

La question de l'abolition des taudis et d'un plan de reconstruction de logements salubres pour la masse du peuple fait partie de l'agenda de plusieurs assemblées du Conseil. Le Conseil se prononçait contre la qualification foncière du maire et des échevins; par cette exigence les ouvriers aptes à devenir des hommes publics ne peuvent jamais y parvenir.

Fondation de la FPTQ

En 1937, Raoul Trépanier est élu président du Conseil. Le Conseil après avoir révisé sa constitution bannissait toute politique au sein du Conseil.

Une conférence était tenue en vue de la formation d'une Fédération provinciale du Travail du Québec. Le Conseil peut donc se glorifier d'avoir participé à la fondation de cet important corps législatif provincial. Le président Raoul Trépanier présidait cette conférence et Gustave Francq agissait comme secrétaire.

En 1937, le Conseil prête main forte à l'Union des ouvriers de la robe présentement en grève. Le président surtout, Raoul Trépanier, adressait la parole à plusieurs assemblées de grévistes.

La nouvelle union des chauffeurs de taxis s'affilie au Conseil, quarante autres nouvelles recrues sont également initiées.

Opposition aux lois de Duplessis

Vers la fin de l'année le mouvement ouvrier de la province dirigé par les officiers du Conseil faisait un mouvement de protestation contre certaines lois adoptées par le gouvernement de l'honorable Maurice Duplessis entre autres une loi du "cadenas" et certains amendements à la Loi du salaire raisonnable et de la Loi de l'extension juridique des conventions collectives de travail qu'il considérait néfaste à l'existence même du mouvement trade-unioniste international. Des assemblées furent tenues à Québec, aux Trois-Rivières, à Montréal, auxquelles des milliers d'ouvriers joignaient leurs protestations à celles de leurs confrères du Travail Organisé.

Le mouvement ouvrier, de concert avec les syndicats catholiques et la Fédération des Chambres de commerce, a frénétiquement protesté contre l'adoption des fameux bills 19 et 20 par le Conseil législatif. Le Conseil législatif a fait sourde oreille à l'opinion publique et ratifiant ces deux bills. Les protestations retentissaient de toutes parts, on alla même jusqu'à réclamer l'abolition du Conseil législatif.

Aux élections de 1939, Raoul Trépanier était réélu président pour un troisième mandat. Sur le comité exécutif on voyait quelques nouvelles figures: il se composait des confrères Hugh Corrigan, Paul Fournier, J.-E. Gariépy, Alfred Mathieu, J.-A. Sulli-

van, Henri Vaillancourt, David Wolfe, S. Sarkin et Claude Jodoin.

Par un amendement à la constitution du Conseil, on cessa définitivement de reconnaître l'existence d'un parti ouvrier dans la province.

La guerre

Dès le début de la guerre mondiale, en septembre 1939, on voyait le Conseil prêt à collaborer pour terminer victorieusement ce conflit et en garde contre les profiteurs; dès le 9 septembre 1939 il demandait au gouvernement fédéral de sévir contre des profiteurs qui auraient déjà augmenté le prix du sucre.

Le Conseil s'est occupé cette année de questions très importantes, telles l'augmentation du prix des loyers, la question du taxi à Montréal. Le Conseil réclamait la tenue d'une conférence nationale à la suite de l'adoption de l'arrêté ministériel C.P. 8253, établissant un plafond des salaires. De vives protestations se faisaient entendre de la part des délégués au cours de nombreuses assemblées du Conseil.

Le Conseil accordait tout son appui moral à l'Union des employés de tramways lors de la fameuse grève du tramway de mars 1943.

L'Assemblée du Conseil de mai 1945 a été très mouvementée. En effet, on fit lecture d'une lettre émanant du président du Congrès, Percy-R. Bengough, annonçant que le Conseil venait d'être suspendu pour ne pas s'être conformé aux ordres du Congrès en date du 14 novembre, suspendant le président Paul Fournier. A cette même assemblée le président Fournier présentait sa démission, celle-ci disant qu'il avait accepté d'être candidat dans le comté Saint-Denis à titre d'ouvrier indépendant aux élections fédérales.

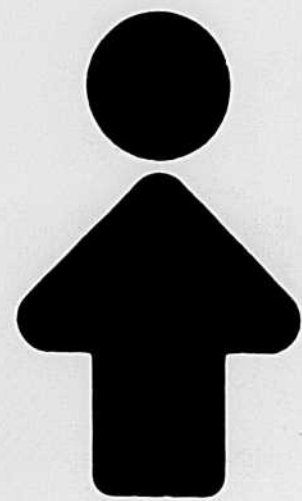
Plusieurs organisations-clefs quittèrent les rangs du Conseil à la suite de tous ces événements. Ce n'est qu'à la fin de 1945 que ces organisations réintégraient les rangs du Conseil et ce après qu'un comité nommé spécialement pour enquêter sur les activités de certains délégués accusés par le président lui-même d'agissements "communistes".

En janvier 1947 Claude Jodoin était élu par acclamation président du Conseil des Métiers et du Travail. Le Conseil inaugurait par une conférence sous la présidence de Claude Jodoin une campagne éducative déterminée à contrecarrer le préjugé racial et religieux dans les rangs du Travail Organisé. A cette conférence on décidait l'établissement d'un comité permanent pour lutter contre l'intolérance raciale et religieuse.

Et voilà l'historique des dernières trente années de notre Conseil des Métiers et du Travail. Peut-être notre Conseil, à certain temps, a eu ses faiblesses, ses torts même, mais, chose certaine, c'est que l'histoire nous prouve que plus souvent qu'autrement nos pionniers étaient sur le droit chemin, doués d'une prévoyance extraordinaire, d'un courage et d'une détermination à toute épreuve."



4ème Congrès de la Fédération Provinciale du Travail du Québec, St-Jean, 1941



1957: Fusion de la FUIQ et de la FPTQ et création de la FTQ

L'UNITÉ SYNDICALE RETROUVÉE

Déclaration de principes de la Fédération des Travailleurs du Québec

(adoptée en 1959)
ÉDUCATION

La Fédération des travailleurs du Québec est consciente de la nécessité d'assurer la meilleure éducation possible à tous les citoyens de cette province, sans quoi ils ne pourront participer à la mise en valeur de ses ressources innombrables, et les progrès techniques auxquels nous assistons présentement en feront de complets déclassés.

Elle réclame donc l'enseignement réellement et absolument gratuit à tous ses paliers: primaire, secondaire, universitaire et spécialisé. Elle soutient en outre que l'instruction devrait être obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans et qu'on devrait faire respecter avec la plus grande rigueur la loi qui en déciderait ainsi.

(...) Nous réclameons l'établissement d'un Conseil supérieur de l'éducation vraiment représentatif de tous les groupes sociaux — y compris le mouvement syndical — et éducationnels. Ce Conseil aurait la responsabilité des programmes et du budget de

l'enseignement; mis à l'abri de la petite politique de parti, il devrait s'entourer des plus grandes compétences. Enfin, les prévisions budgétaires devraient toujours faire une part plus grande à l'éducation.

SÉCURITÉ SOCIALE

La Fédération des travailleurs du Québec affirme que cette province peut mettre en valeur des ressources naturelles si grandes et s'industrialiser à un tel point qu'elle n'a pas d'excuse à ne pas mettre sur pied un programme complet de sécurité sociale, condition essentielle de la survie de notre régime démocratique. Elle demande donc la mise en oeuvre d'un tel programme afin de faire disparaître la pauvreté et l'insécurité d'une province aussi riche, et d'y substituer la justice sociale à la charité publique, la charité ne devant subsister qu'à titre de vertu individuelle.

Un tel programme doit assurer aux vieillards, aux personnes handicapées, aux veuves et aux orphelins un niveau de vie décent qui leur permettra surtout de recouvrer le sens de la dignité personnelle.

La Fédération réclame en outre la conclusion immédiate d'une entente entre les gouvernements national et provincial pour la mise en application d'un programme complet d'assurance-santé, dont l'administration relèvera de la province. Elle ne croit pas qu'un tel accord, consenti librement par le gouvernement provincial, soit incompa-

tible avec les dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord, ni qu'il lèse en rien le principe de l'autonomie provinciale, qui n'a pas été compromise jusqu'ici par les pensions de vieillesse et les allocations familiales.

LÉGISLATION OUVRIÈRE

La Fédération des travailleurs du Québec, consciente de sa responsabilité dans l'obtention d'une législation juste qui protège les droits des syndicats et des salariés qui les composent, de même que les droits des travailleurs qui veulent se grouper en syndicats, réclame un code provincial du travail.

Aucune loi du travail ne sera acceptable aux travailleurs à moins qu'elle ne consacre intégralement trois droits fondamentaux:

- 1) **DROIT D'ASSOCIATION.** Ce droit est naturel et aucune loi ne doit le détruire, le compromettre ou en restreindre l'exercice. Contrairement à ce que prévoit ou permet la loi actuelle, ce droit doit être reconnu, indépendamment de tout autre facteur, à tout syndicat groupant la majorité d'un groupe de travailleurs. La reconnaissance officielle d'un syndicat ne doit jamais être subordonnée aux actes faits par ce syndicat et le retrait de celle-ci ne doit jamais servir de sanction contre un syndicat qui reste majoritaire. De plus, la loi doit prévoir des sanctions sévères et efficaces contre toute personne ou tout groupe de personnes qui, par des menaces, des congédiements, la corruption, le chantage ou la création de syndicats de boutique, entrave le libre exercice du droit d'association.
- 2) **DROIT À LA NÉGOCIATION COLLECTIVE.** La Fédération des travailleurs du Québec affirme que les travailleurs ont droit à une législation efficace qui garantisse la possibilité de négociations de bonne foi entre tout groupe syndical majoritaire et un ou des patrons. Les procédures de conciliation et de médiation, pour conserver leur raison d'être, doivent être confiées à des personnes compétentes, socialement éclairées et à l'abri de toute influence ou de toute ingérence politiques. Dans le contexte actuel, ces procédures provoquent une suspicion instinctive dans le mouvement syndical.
- 3) **DROIT À LA GRÈVE.** La Fédération des travailleurs du Québec est consciente des conséquences économiques qui peuvent résulter du droit de grève. Ses syndicats affiliés n'en ont d'ailleurs jamais usé qu'avec discernement. Cependant, ce droit reste fondamental et la grève demeure, en définitive, la seule arme des travailleurs. La Fédération réproouve donc toute mesure ou loi qui en prohibe ou en restreint l'exercice. Seuls ceux à qui ce droit appartient, peuvent décider d'en user ou de n'en pas user. Assurée qu'en toutes circonstances ceux qui devront exercer ce droit sauront sauvegarder la sécurité et le bien-être des citoyens en général, la Fédération réclame le droit à la grève pour tous les travailleurs, quels que soient l'industrie ou le service pour lesquels ils travaillent.

RESSOURCES NATURELLES

La province de Québec possède des ressources naturelles inestimables qui constituent la plus grande richesse de sa population. Ces ressources et ces richesses appartiennent de droit, et en premier lieu, aux citoyens de cette province. Il est normal qu'étant au départ notre propriété commune, elles soient exploitées d'abord en vue du bien commun.

La Fédération des travailleurs du Québec croit donc que les citoyens de cette province doivent pouvoir participer à la mise en valeur et à l'exploitation de ces richesses. Ils doivent en tirer des avantages économiques de nature à relever leur standard de vie, à leur assurer la sécurité sociale, le plein emploi, l'éducation gratuite, ainsi que des dégrèvements fiscaux proportionnés à leur état de fortune.

La Fédération croit que si, en certains cas, l'exploitation de nos ressources nécessite l'apport de capitaux étrangers, une part importante de la gérance de l'entreprise et de ses profits doit rester entre les mains des citoyens de cette province. Aux travailleurs engagés dans l'exploitation de ces richesses, le gouvernement se doit alors d'assurer le libre exercice du droit d'association et de grève, ainsi que des salaires au moins égaux à ceux qui sont payés ailleurs dans des industries semblables. Il doit veiller surtout à ce que les droits fondamentaux des citoyens soient sauvegardés dans les nouvelles villes isolées ou à demi-fermées.

La Fédération des travailleurs du Québec croit que toute concession de nos ressources naturelles à l'entreprise privée doit être conditionnelle et que l'entreprise doit rester soumise à la nationalisation si les droits ou les intérêts des citoyens sont lésés, ou si ces derniers jugent qu'ils peuvent en tirer un meilleur parti autrement.

ÉDUCATION ET ACTION POLITIQUES

L'influence du politique sur l'économique et le social s'accroît sans cesse et elle est d'autant plus évidente dans la province de Québec qu'elle s'exerce constamment de façon préjudiciable pour les meilleurs intérêts des travailleurs. L'action politique n'est pas seulement l'aboutissement de l'action syndicale, pour nous; elle est la condition même de la survie de notre mouvement.

(...) La Fédération des travailleurs du Québec a acquis la conviction que l'expansion du syndicalisme et l'avènement de la sécurité sociale, si nécessaires à la famille du travailleur, ne pourront jamais être assurés par les forces politiques en place. Aussi ne voit-elle de solution que dans l'éducation et l'action politiques, l'une ne pouvant aller sans l'autre.

Elle entend donc accélérer l'éducation politique de ses membres, étudier les structures politiques actuelles, y chercher les correctifs nécessaires et, pour voir à leur application, inciter ses membres à l'action politique directe.

A ce propos, la Fédération étudie les solutions qui s'offrent à elle et se propose d'inventer qui lui soient propres, au besoin. Elle se propose de réexaminer constamment la situation politique à la lumière des facteurs nouveaux qui peuvent se présenter à son attention, et de dresser ainsi un programme d'action directe à l'intention de ses membres. Dans l'immédiat, elle voit la nécessité de donner son appui au parti politique qui lui fournira les meilleures garanties en travaillant sérieusement et de façon constante dans l'intérêt de la classe laborieuse.

La Fédération entend collaborer en outre avec tous les groupes de citoyens qui s'intéressent activement à la régénération de la démocratie politique sur le plan provincial (...)



Février 1957: Les officiers de la nouvelle Fédération des Travailleurs du Québec prêtent le serment d'office à la fin du premier congrès. La FTQ est en marche. On peut

reconnaître au podium Roger Provost, l'ex-président de la FPTQ, et Romuald "Doc" Lamoureux, ex-président de la FUIQ.



"Doc" Lamoureux, président de la FUIQ et Roger Provost, président de la FPTQ, symbolisent, par une poignée de main, l'unité retrouvée des principales forces du mouvement syndical québécois.

Roger Provost a été le premier Président de la FTQ, de 1957 à 1964. Né en 1911, R. Provost était le fils d'un ancien secrétaire du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal. En 1947, il devient représentant de l'Union des travailleurs du chapeau et de la casquette. En 1952, il réorganise les sections locales des Ouvriers Unis du textile, dont il devient le directeur canadien l'année suivante. De secrétaire du CMTM en 1948, il devient président, de la Fédération Provinciale du Travail du Québec, en 1950. Premier président de la FTQ en 1957, Roger Provost occupe ce poste jusqu'à sa mort, survenue en 1964.

QUATRE ANNÉES DE LUTTES

(article tiré du journal *le Devoir* 9 février 1957)

Le 15 février, la Fédération des Unions Industrielles du Québec disparaîtra. En effet, au cours d'un congrès extraordinaire au Château Frontenac, à Québec, la FUIQ se fusionnera avec la Fédération Provinciale du Travail du Québec pour former une nouvelle centrale syndicale, la Fédération des Travailleurs du Québec, qui détiendra sa charte du Contrés du Travail du Canada fondé lui-même en avril dernier.

Bien des lecteurs seront étonnés en apprenant que la FUIQ n'aura vécu que quatre ans deux mois et une semaine. Elle a tellement fait parler d'elle; on était tellement habitué à voir son nom sur les manchettes, à entendre ses déclarations à la radio, qu'on était porté à la croire plus ancienne. La FUIQ a en effet participé activement à toutes les controverses économiques, politiques, culturelles et sociales qui se sont partagées l'opinion publique du Canada

français depuis quatre ans.

La grève des mineurs

Un des premiers événements qui ont marqué les débuts de la FUIQ fut la grève des mineurs du Nord-Ouest québécois. La nouvelle fédération lança une vigoureuse campagne de secours aux grévistes et obtint l'appui officiel du CMTC et de la CTCC. Pour la première fois depuis longtemps on vit les Jodoin, les Lamoureux, les Mathieu, les Picard et les

Marchand sur la même estrade.

La marche sur Québec

Puis survinrent les fameux bills 19 et 20, deux tranches d'un ancien projet de loi anti-syndicale appelé bill 5 que le gouvernement Duplessis fit passer en vitesse dans les deux Chambres. Ces deux mesures, à portée rétroactive, accordent les pouvoirs discrétionnaires à la Commission des Relations Ouvrières.



Un comité de la FUIQ, en juin 1954. On peut voir, de gauche à droite sur la première rangée, entre autres: Jean Gérin-Lajoie, Charles Devlin, Léo Lebrun, Jacques Chaulout, Roméo Mathieu et Philippe Vaillancourt. Au deuxième rang: Pierre Elliot Tru-

deau, Huguette Plamondon et André Thibodeau et en arrière plan, pêle-mêle: Emile Boudreau, Bill Dodge, Jacques V. Morin, ainsi que Fernand Daoust, actuel secrétaire général de la FTQ.

LES *Nouvelles* **OUVRIÈRES**

ORGANE DU CONGRES CANADIEN DU TRAVAIL



La FUIQ et la CTCC ont alors pris conjointement la tête d'une vaste levée de boucliers. La mémorable "Marche sur Québec" le 22 janvier 1954 a prouvé que ces deux centrales syndicales pouvaient s'entendre pour poser ensemble des gestes politiques. Les nombreuses déclarations qui suivirent, venant de sociologues et de légistes, ont prouvé que cette action politique recevait l'appui de personnes appartenant à d'autres classes de la société.

Appui à l'Alliance

Parmi les participants à la Marche sur Québec, on remarquait une importante délégation de l'Alliance des Professeurs. On a d'ailleurs surnommé le bill 23 "le Bill Guindon". On sait que la FUIQ a pris une part active à toutes les campagnes destinées à sortir notre syndicat d'instituteurs de l'impasse où l'ont jeté de Gouvernement provincial et la Commission scolaire.

Mémoire à la Commission Tremblay

Dans son volumineux mémoire à la Commission Tremblay, riche en statistiques et autre documentation, dû à la plume de Me Pierre-Elliott Trudeau, la FUIQ s'appuyait sur le principe que "la nécessité impérieuse du pain quotidien influe plus que les garanties constitutionnelles sur l'évolution religieuse, culturelle et politique d'un peuple."

Dans ce mémoire, la FUIQ estimait que l'autonomie fiscale complète des provinces est impraticable mais que par ailleurs le principe de la décentralisation doit prévaloir dans notre régime fédératif. Elle déclarait que pour enrayer les crises économiques cycliques, une telle décentralisation doit se baser sur une vraie coopération intergouvernementale.

Elle reconnaissait pour les provinces le droit de prélever des impôts mais s'opposait à la double taxation. C'est pourquoi la FUIQ a par la suite réclamé la pleine déductibilité de l'impôt provincial de l'impôt fédéral.

Le Congrès de Champigny

Fort de l'expérience de la Marche sur Québec et de l'appui reçu de la part de divers éléments de la société dans la lutte contre les bills 19 et 20, le Comité d'Action Politique de la FUIQ saisit le congrès de Champigny, en juin 1954, d'un rapport suggérant une action politique militante et conjointe avec la CTCC et les autres organismes susceptibles de se rallier autour d'un manifeste politique que le congrès chargea un comité de préparer.

Le Manifeste de Joliette

L'année suivante, en mai 1955, ce comité présenta au congrès de Joliette un projet de "Manifeste au Peuple du Québec" qui contient brièvement la somme des opinions politiques de la FUIQ sur plusieurs sujets donnés: libertés civiles, confédération canadienne, sécurité sociale, ressources naturelles, relations ouvrières-patronales, etc.

Le congrès de Joliette a ratifié ce document à la quasi-unanimité sauf une conclusion qui fut rejetée à la majorité des voix. Cette conclusion donnait des instructions spécifiques au comité exécutif quant à la formation d'un nouveau parti politique. Il est évident qu'une hésitation subsistait dans l'esprit de la majorité des délégués et des membres quant à l'opportunité de fonder un parti politique dont l'odeur serait trop nettement travailliste et trop nettement CIO-CCT. Ce qui aurait risqué de décourager le

genre d'adhésions souhaité au congrès de Champigny.

La Confédération canadienne

Sur les relations politiques fédérales-provinciales, le Manifeste de Joliette contient l'intéressante suggestion que voici:

"Les signataires de ce manifeste désirent que la province de Québec demeure au sein de la Confédération canadienne avec l'intention bien définie d'en rapatrier la constitution. Il est inadmissible qu'une nation qui joue un rôle national et international comme le nôtre, ne puisse amender sa propre constitution.

"Nous préconisons le rapatriement de la constitution canadienne pourvu qu'on y inclue un mode d'amendement donnant voix au chapitre aux provinces qui constituent la Confédération.

"Nous sommes d'avis que, sur le plan constitutionnel, le Canada a besoin d'un Conseil de la Confédération au sénat fédéralisé (en abolissant le Sénat actuel) où les gouvernements fédéral et provinciaux seraient directement représentés et dont dépendrait la constitution.

"Dans un tel organisme, les Province jouiraient d'un droit de veto, sur les questions constitutionnelles seulement.

"Cette constitution inclurait une déclaration des droits de l'homme conformément à la proclamation des Nations Unies citée plus haut.

"La Cour Suprême dépendrait alors directement de la constitution, gardée elle-même par ce nouveau Conseil de la Confédération. (En ce moment, la Cour suprême dépend de simples lois fédérales votées par les députés et les sénateurs.)"

Cette citation du Manifeste de Joliette est devenue le thème de toutes les déclarations de Roméo Mathieu à chaque premier juillet et à chaque fois qu'il s'agissait de questions constitutionnelles. Dans ces déclarations, il suggérait inmanquablement de mettre de côté l'expression "Dominion du Canada" et de le remplacer par "la Confédération canadienne", tout comme on appelle la Suisse: la Confédération Helvétique.

L'affaire Anderson et le bilinguisme

Lors de l'incident Anderson, au cours duquel les infirmières se virent interdire l'usage du français à l'Hôpital des Anciens combattants du chemin de la Reine Marie, la FUIQ réclama une enquête royale sur la pratique effective du bilinguisme dans les ministères et autres services fédéraux, y compris les forces armées.

La Ligue d'Action socialiste

Au cours de la saison 1955-56, en attendant qu'une nouvelle initiative surgisse sur la scène politique du Québec, les plus chauds partisans du Manifeste de Joliette ont mis sur pied une Ligue d'Action Socialiste qui fait de l'éducation socialiste démocratique depuis. Il faut noter que cette Ligue n'est pas exclusivement composée de syndicalistes mais compte dans ses rangs une importante proportion d'autres citoyens.

Le Rassemblement

En avril 1956, quelques citoyens ont pris l'initiative de convoquer une rencontre d'éléments progressifs et démocratiques dans le but de chercher "une nouvelle formule politique" dans cette pro-

MANIFESTE AU PEUPLE DU QUÉBEC

Le "Manifeste au peuple du Québec" adopté par la Fédération des Unions Industrielles du Québec (CCT), au congrès de Joliette, le 14 mai 1955, est le résultat de plusieurs années de luttes syndicales et politiques qu'a dû livrer le mouvement ouvrier dans notre Province.

La grève de l'amiante, celle des mineurs du Nord, la décertification arbitraire de l'Alliance des Professeurs, le scandale des cuivres gaspésiens et l'adoption de lois réactionnaires, sont autant d'événements qui ont contribué à la prise de conscience des ouvriers du Québec. Ils ont pris conscience, non seulement de la menace réactionnaire qui pèse sur eux et leurs syndicats, mais aussi de la menace réactionnaire qui pèse sur nos institutions démocratiques en général. Le 22 janvier 1954, au cours de l'historique "Marche sur Québec" contre le bills 19 et 20, les délégations syndicales, réunies au Palais Montcalm, ont lancé un cri d'alerte aux citoyens bien pensants de toutes les classes de la société.

Quelques mois plus tard le congrès de Champigny adoptait le rapport du Comité d'Action Politique qui recommandait de "préparer un manifeste qui énoncerait les droits fondamentaux que nous revendiquons en tant que citoyens de la Province de Québec et en tant que syndicalistes." Le Comité exécutif forma donc un comité qui, l'année suivante, soumit un projet qui fut amendé et adopté au congrès de Joliette.

PRÉAMBULE

"Devant le honteux spectacle d'un Gouvernement asservi aux intérêts égoïstes du capitalisme domestique et étranger jusqu'à leur sacrifier nos richesses naturelles de l'Ungava, jusqu'à nier à nos travailleurs leurs droits fondamentaux, jusqu'à abandonner notre classe agricole à son sort tout en faisant son éloge et jusqu'à faire fi de nos libertés civiles et démocratiques acquises au cours des siècles de luttes; devant le spectacle de cette tyrannie sans précédent dans les annales de notre province, depuis l'établissement de la responsabilité ministérielle, et devant l'apathie complice de la députation dite d'opposition, les signataires de ce manifeste lancent un cri d'alerte aux citoyens du Québec de toutes les classes de la société, et leur demandent de travailler collectivement à la mise en oeuvre des principes énoncés dans ce manifeste.

Alors que nous vivons dans un monde divisé en deux, soit d'une part les forces capitalistes, soit d'autre part les forces totalitaires, nous refusons de croire que nous avons à choisir entre les deux régimes. Nous préconisons une sociale-démocratie. Nous voulons un socialisme démocratique qui respectera la propriété personnelle, les traditions et la foi des masses canadiennes-françaises."

FUIQ: QUATRE ANNÉES DE LUTTES

(suite des pages 10 et 11)

vince. Les officiers de la FUIQ, ceux de son Conseil du Travail de Montréal, et des représentants de plusieurs de leurs syndicats affiliés, ainsi que des délégués de la LAS ont accepté cette invitation. Quelques réunions préliminaires aboutirent finalement à la fondation du Rassemblement le 8 septembre 1956.

La FUIQ a depuis appuyé officiellement le Rassemblement et recommandé à ses membres d'y adhérer. Lors d'une conférence d'éducation politique tenue le 20 janvier dernier, le secrétaire général de la FUIQ, M. Roméo, Mathieu, déclarait:

"Il est à noter que cette fois, le désir que nous avons exprimé à notre congrès de Champigny est en train de se réaliser. Il suffit de jeter un coup d'oeil sur le comité exécutif du Rassemblement pour se convaincre qu'il s'agit véritablement d'un Rassemblement. En effet, on y trouve deux universitaires, trois syndicalistes, dont deux de la CTCC et le secrétaire du comité d'éducation politique de la FUIQ, un membre en vue de l'Union Catholique des Cultivateurs, trois journalistes connus, un avocat et un agronome. Et les adhésions qui parviennent au Rassemblement nous viennent aussi de tous ces milieux autant urbains que ruraux."

La Gaspésie et l'Ungava

La FUIQ s'est déclarée favorable au développement de l'Ungava et de la Gaspésie mais déplore, comme elle l'a dit dans un mémoire, "que le gouvernement provincial n'ait pas étudié et cherché à résoudre les problèmes créés par une transformation économique et sociale de cette envergure parmi la population de cette province. Nous trouvons qu'il existe un dangereux parallèle entre la négligence du Gouvernement à exiger une exploitation ordonnée de nos ressources et la facilité avec laquelle il accepte l'exploitation systématique de notre population."

"Nous devons même aller plus loin. Nous sommes forcés de protester contre l'encouragement donné par le Gouvernement à l'asservissement et à l'exploitation des travailleurs des mines dans l'Ungava et la Gaspésie. Non seulement le Gouvernement ne s'est pas soucié de protéger les libertés syndicales de ces travailleurs, mais il a été l'agent vigoureux et inlassable d'une politique visant à faire avorter les aspirations syndicales des travailleurs. La Police Provinciale et la Commission de Relations Ouvrières n'ont rien épargné pour nuire à l'organisation syndicale dans ces nouveaux districts miniers."

"Nous suggérons donc au Gouvernement l'élaboration d'un programme d'exploration et l'organisation d'une exploitation ordonnée de nos ressources naturelles. Le but de tels efforts devrait être d'assurer une participation plus généreuse de la province à nos richesses naturelles. Il y a de grandes possibilités de revenus de ce côté et elles sont présentement en grande partie négligées. Nous réclamons de plus que le développement de nos richesses naturelles se fasse dans le respect des libertés syndicales et des exigences sociales et économiques des travailleurs du Québec."

Sur le plan des revendications purement syndicales, on sait que la FUIQ s'est maintes fois prononcée pour la semaine de travail maximum de 40 heures, pour l'élévation du salaire minimum et d'une façon générale pour toute mesure de nature à stimuler le pouvoir d'achat des travailleurs.

L'Education populaire

Ajoutons que la FUIQ n'a rien négligé pour l'éducation des travailleurs. Son secrétaire exécutif, M. Jacques-V. Morin, étant aussi responsable du service éducatif du CCT dans la Province, a réussi à combiner les activités de ce service à celles des comités éducatifs de la fédération provinciale. M. Morin a aussi obtenu la coopération active de mi-



LES OUVRIERS MARCHENT SUR QUÉBEC. De tous les centres industriels de la Province, des délégations ouvrières ont pris part à une marche symbolique sur Québec, pour protester contre l'adoption des bills 19 et 20 par le gouvernement Duplessis. Quelques 3,000 délégués des syndicats affiliés au CCT (FUIQ) et la CTCC ont défilé dans les rues de la Vieille Capitale, puis ont participé à une démonstration monstre au Palais Montcalm. (extraits des Nouvelles Ouvrières mars 1954)

lieux universitaires comme le Centre de Recherches en Relations Humaines, l'Extension de l'Enseignement de l'Université de Montréal et le Centre de Culture Populaire de Laval.

C'est ainsi que s'établit un réseau de journées d'étude et d'écoles du soir dans les différents centres industriels. On y traitait de problèmes techniques comme la négociation de conventions collectives, le règlement des griefs, etc., mais aussi de sujets plus culturels comme l'histoire du syndicalisme, les problèmes économiques du Canada, les pays sous-développés, etc.

La FUIQ a même entrepris à son compte un programme hebdomadaire à la radio intitulé "Les Travailleurs au Micro", avec M. Philippe Vaillancourt comme animateur, et dont le but était de renseigner les syndiqués et le public en général sur les buts, les

méthodes, les activités et les problèmes du mouvement ouvrier.

Notons en passant que, des organisations ouvrières, c'est la FUIQ qui la première a inauguré l'usage de la traduction simultanée dans ses "seminars" et congrès.

La fusion du 15 février:
une étape seulement

D'après les nombreuses résolutions qu'ils ont passées sur le chapitre de l'unité organique des travailleurs syndiqués, il est évident que les membres de la FUIQ ne considèrent leur fusion avec la FTQ que comme une étape sur la voie de l'unité complète. Ils considèrent que l'étape finale sera l'affiliation de la CTCC au CTC et à la centrale provinciale.

1940 - 1977

UNE COMBATIVITÉ GRANDISSANTE

1937: Fondation, le 1er août, aux Trois-Rivières, de la Fédération Provinciale du travail du Québec. Raoul Trépanier en est élu président, et Gustave Francq, secrétaire. La FPTQ succédera, en 1938, au Comité exécutif provincial du CMTC pour le Québec, dont les dirigeants, depuis 1892, étaient nommés par le CMTC.

1937: Campagne d'organisation des Midinettes de Montréal par l'Union Internationale des Ouvriers du Vêtement pour Dame. Claude Jodoin fait ses premières armes.

1940: Janvier. Mémoire de la FPTQ au gouvernement provincial. La FPTQ demande l'abrogation de la Loi du Cadenas, dirigée en théorie contre la propagande communiste. Le Monde Ouvrier avait fait l'objet d'une saisie peu auparavant en vertu de cette loi.

1940: Adoption de la loi fédérale d'assurance-chômage.

1941: En décembre, Raoul Trépanier, président du CMTM et de la FPTQ, démissionne de ses fonctions pour devenir représentant spécial du Ministère fédéral du Travail dans l'est du Canada.

1943: Du 29 au 31 mars, grève des employés du Tramway de Montréal. 2.500 membres de la Fraternité Canadienne des employés de transport quittent le travail pour obtenir l'atelier fermé, la parité salariale avec leurs confrères de Toronto et le retrait des poursuites.

Appui au CCF

1943: A Montréal, congrès annuel du Congrès Canadien du Travail. Le CCT appuie le CCF comme expression politique du mouvement ouvrier et suggère de renforcer l'unité nationale en favorisant la parité de salaire entre les travailleurs du Québec et ceux des autres provinces.

1943: Grève de l'Alcan à Shawinigan, doublée d'un conflit entre syndicat catholique et international. La troupe est envoyée sur les lieux. Deux organisateurs de l'Union internationale sont arrêtés pour avoir encouragé une grève illégale. La CTCC (CSN) condamne la grève dont elle rend l'Union internationale responsable.

1943: Grève, en décembre, des policiers, pompiers et employés municipaux de Montréal. Le gouvernement force la Ville de reconnaître le droit d'association de ses salariés.

1944: Adoption, en janvier, de la Loi des Relations Ouvrières, qui crée la Commission du même nom, force la reconnaissance des syndicats ayant obtenu l'adhésion de plus de 60% des employés d'une unité, et règle la négociation des conventions collectives.

1944: Grève des employés du tramway de Montréal, par la Fraternité canadienne des employés de tramway, afin d'obtenir l'atelier fermé. Malgré les pressions de la Chambre de Commerce et de la CTCC (CSN), les ouvriers demeurent en grève jusqu'à ce qu'un arrêté ministériel les force à retourner au travail.

1944: Octobre. Le Congrès Canadien du Travail, en Assemblée annuelle, refuse de se prononcer contre les grèves en temps de guerre. Dans le but de mettre en oeuvre le programme politique du Congrès, le Conseil du Travail de Montréal (CCT) forme un comité d'action politique.

1945: Délégation du Conseil du Travail de Montréal au Cabinet provincial. Les représentants ouvriers demandent de lever l'interdiction du droit de grève pour les employés des services publics, la journée de travail de 8 heures et la semaine de cinq jours obligatoires et la nationalisation complète du "Trust" de l'électricité.

Les grèves de l'après-guerre

1946: En juillet, troisième arrêt de travail en moins d'un an à la Dominion Textile, pour la semaine de 40

heures et une hausse de salaire de 25 cents l'heure.

1946: Grève de sympathie d'un mois, en août, des travailleurs de Dominion Works, à Lachine. Ils refusent de manipuler de l'acier coulé par les briseurs de grève d'Hamilton.

1946-1947: Grève de 3 mois des ouvriers de la Noranda Mines, à Noranda, pour obtenir la retenue des cotisations syndicales à la source.

1947: En avril, grève à la Compagnie Ayers, à Lachute. La FPTQ donne son appui aux travailleurs. Les trois leaders, Kent Rowley, Madeleine Parent et Azellus Beaucage sont appréhendés. Duplessis déclare la grève illégale, et les ouvriers doivent retourner au travail en septembre pour ne pas perdre leur accréditation.

1947: Août-octobre: Grève dans les grandes salaisons, Swift, Canada Packers, Wilsil et Modern Packers. 1500 travailleurs, membres des Travailleurs unis des salaisons, voient leur certificat d'accréditation révoqués. Ils obtiennent l'application du contrat modèle canadien.

1947: Grève de l'Associated Textile à Louiseville, en septembre, suivie en novembre par celle de 5.800 ouvriers de la Dominion Textile à Montmorency, Sherbrooke, Drummondville et Magog.

1948: Formation d'un Collège de Travailleurs, en collaboration avec l'Université de Montréal, par le CCT, la FPTQ et la CTCC.

1948: En juin, congrès de la FPTQ. Une résolution condamne les systèmes anti-démocratiques, le communisme et le nazisme.

1949: Le 13 février, début de la grève à la Johns-Manville, à Asbestos. Formation d'un cartel FPTQ-CTCC de soutien aux 5.000 grévistes.

1950: Le 27 avril, le CMTC et le CCT demandent au gouvernement fédéral de proclamer une déclaration canadienne des droits de l'homme.

1950: Du 6 juillet au 2 septembre, grève des ouvriers de la Regent Knitting Mills, de St-Jérôme, affiliés au CCT.

1950: En août, grève dans les chemins de fer au Canada. Une loi spéciale force le retour au travail.

1950: Campagne conjointe du CMTC, de la CTCC et du CCT pour une imposition d'un véritable contrôle des prix et le gel du prix des loyers.

1951: Début, en juin, d'une grève de 8 semaines des employés de Singer Manufacturers à St-Jean, affiliés au Métallos (CCT), pour une hausse de salaire de 20 cents l'heure et la modification du chronométrage des tâches.

1951: Le congrès annuel de la FPTQ demande la mise hors la loi des syndicats de boutique, et demande une législation contre l'intolérance raciale et

religieuse.

1951: Grève de plus de 3.000 travailleurs des trois usines de tabac de Granby et Montréal.

1952-1953: Grève de mars 1952 à février 1953 à l'Associated Textile de Louiseville (CTCC).

1952: En avril, grève de 5.800 travailleurs de la Dominion Textile de Montréal et Valleyfield, des Ouvriers Unis du Textile d'Amérique, (CMTC).

1952: Début de la grève, en mai, des employés de Dupuis Frères à Montréal. Mouvement de solidarité du CCT et de la FPTQ envers les syndiqués de la CTCC.

Fondation de la FUIQ

1952: Les 6 et 7 décembre: Congrès de la fondation de la FUIQ à Montréal. La constitution du CCT exigeant la création préalable de 3 conseils régionaux avant l'émission d'une chartre à une Fédération, la création récente du Conseil du Travail de Joliette, en plus des Conseils de Montréal et St-Jean, rendait enfin possible la naissance d'une fédération des unions CCT au Québec.

1952: Présentation du premier mémoire de la FUIQ, le 9 décembre 1952, au gouvernement provincial, pour dénoncer le caractère antisindical et anti-ouvrier du régime Duplessis.

1953: Deuxième congrès de la FUIQ. On demande entre autres une conférence fédérale-provinciale sur les problèmes de l'industrie textile au Québec.

1953: Congrès du CMTC en août. On réclame le revenu annuel garanti.

1953: En août, début d'une grève 6 mois à la mine Noranda de Rouyn. 15.000 métallurgistes du Québec appuient les grévistes.

1953: Congrès du CCT à Montréal sur l'Unité syndicale et création d'un comité CMTC-CCT sur l'unité syndicale.

Marche sur Québec

1954: Manifestation conjointe FUIQ-CTCC contre les bills 19 et 20. Marche sur Québec. Le bill 19 refusait la reconnaissance syndicale aux unions taxées arbitrairement de "communisantes", et le bill 20 révoque automatiquement l'accréditation de toute association qui fait grève dans le secteur public.

1954: En février, le congrès de la FPTQ réclame la retenue syndicale obligatoire et un régime d'état d'assurance-automobile.



1964: Congrès Spécial de la FTQ pour protester contre le projet de loi 54 qui veut imposer un nouveau Code du Travail inique pour les travailleurs du Québec. Une résolution est adoptée à l'effet de recourir à la grève générale en cas de refus du gouvernement Lesage de procéder à d'importantes modifications au projet de loi.

1954: Le 10 mars, présentation du mémoire de la FUIQ sur les problèmes constitutionnels, préparé par Me P. E. Trudeau. On insiste sur la coopération intergouvernementale.

1954: Congrès de la FUIQ à Champigny, en juin. On discute de l'opportunité d'un parti social-démocrate, semblable à la CCF, mais distinctement québécois. Un comité est chargé de présenter un programme.

1954: En août, congrès du CMTC. Claude Jodoin est élu président. On étudie une entente de non-maraudage entre le CMTC et le CCT, qui sera finalement arrêtée le 18 novembre.

1955: Mémoire de la FUIQ au gouvernement provincial, le 15 janvier; on y demande au gouvernement d'obliger la transformation des ressources naturelles au Québec. Duplessis juge ce mémoire "provoquant".

1955: Fusion aux U.S.A. de la FAT et du COI.

1955: Les 14 et 15 mai, congrès de la FUIQ à Joliette. On y adopte le "Manifeste au peuple du Québec", conçu dans une perspective social-démocrate. L'idée d'une unité organique entre la FUIQ, la CTCC et la FPTQ y est adoptée.

La fusion

1955: En juin, congrès du CMTC à Windsor, Ont. Adoption à l'unanimité des conditions de la fusion avec le CCT.

1955: En octobre, au tour des délégués en congrès du CCT d'approuver l'accord de fusion CMTC-CCT.

1956: En avril, congrès de fusion CMTC-CCT et création du Congrès du Travail du Canada. Claude Jodoin est élu président.

1956: Les 12 et 13 octobre, le congrès de la FPTQ approuve l'accord de fusion avec la FUIQ.

1957: 16 février: Fondation de la nouvelle Fédération des travailleurs du Québec, deux jours après l'accord, par le congrès de la FUIQ, des principes de la fusion.

Grève de Murdochville

1957: Le 10 mars, début de la grève des ouvriers de la Gaspé Copper Mines de Murdochville, pour l'obtention d'un certificat de reconnaissance en faveur des Métallos. Deux travailleurs sont tués. Une marche sur Québec, le 7 septembre, et une campagne de solidarité témoignent d'un vaste mouvement d'appui aux grévistes. En 1964, la compagnie assiégée doit reconnaître un véritable syndicat à Murdochville.

1958: Début de la grève des réalisateurs de Radio-Canada (CTCC). Les membres des cinq autres syndicats refusent de franchir les piquets de grève, et la FTQ accorde son plein appui.

1959: Grève, en mai, des ouvriers de Catelli Food à Montréal, affiliés aux Travailleurs en Boulangerie (FTQ) pour la reconnaissance syndicale.

1960: Grève des 1.400 travailleurs de la Dominion Bridge de Lachine, membres des Métallos.

1960: En septembre, la CTCC en congrès se déconfessionnalise et prend le nom de Confédération des Syndicats Nationaux (CSN). L'année suivante, Jean Marchand en devient président.

Appui au NPD

1961: La FTQ en congrès à Québec vote un appui massif au Nouveau Parti Démocratique récemment créé, et rejette le séparatisme comme solution aux problèmes des québécois. Elle réclame la nationalisation des services publics et le contrôle de nos richesses naturelles.

1962: Dans un mémoire présenté en juin à la Commission Parent, la FTQ réclame le développement prioritaire du secteur public en éducation.

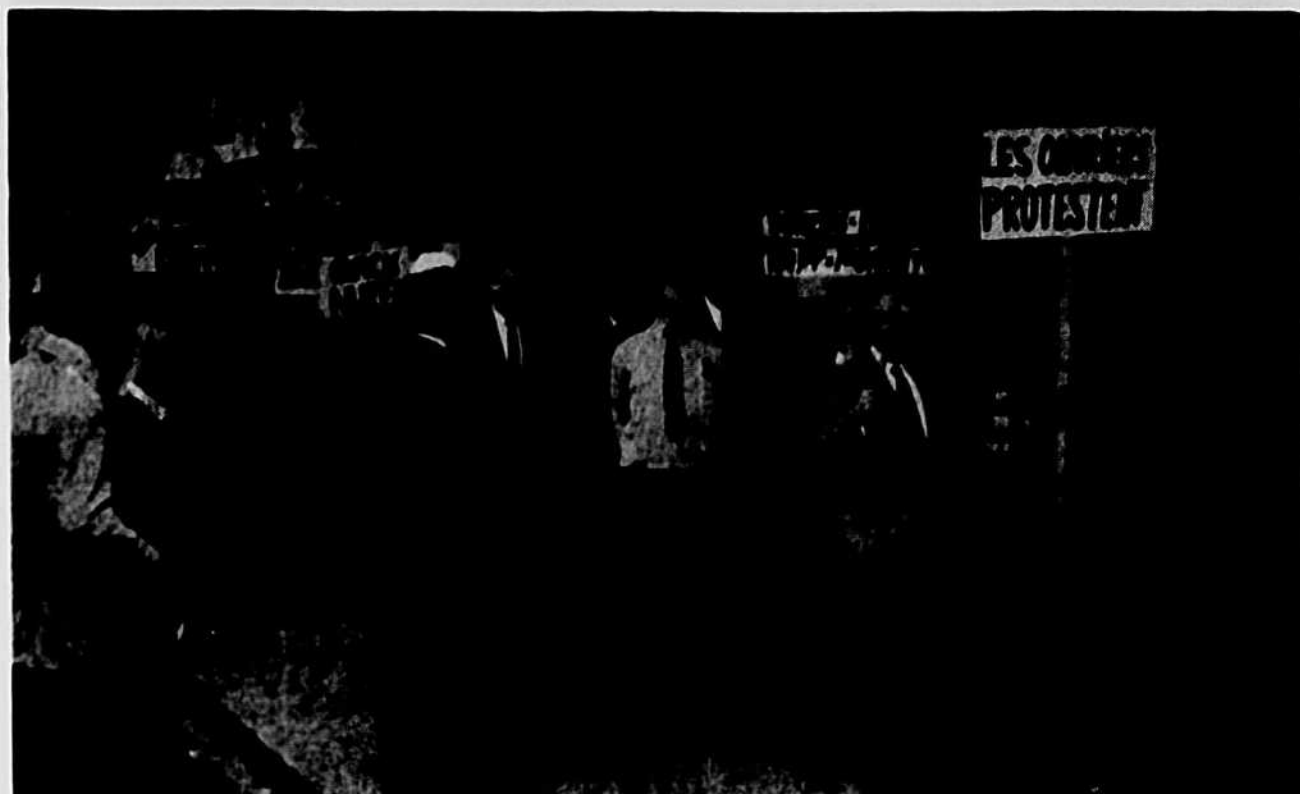
1962: En août, grève des employés FTQ de la Dominion Glass à Montréal.

1963: Le 3 juin, ouverture de la première session du Collège Canadien des Travailleurs.

1963: Début, en août, d'une grève de 4 mois des travailleurs de la Regent Knitting Mills de St-Jérôme. Les travailleurs obtiennent la semaine de travail de 47 heures.

1963: A l'automne, grève des débardeurs dans les ports de Montréal et Trois-Rivières.

1963: En septembre, grève des travailleurs de la



Manifestation d'appui aux travailleurs de Murdochville à Montréal, en 1957. On y dénonce entre autres les investissements de la société allemande Krupp, qu'on qualifie de "criminelle de guerre". On voit sur cette photo Willie Fortin et Fernand Daoust.

MURDOCHVILLE: PREMIER COMBAT DE LA FTQ

Dominion Rubber de St-Jérôme.

1964: Du 3 au 28 décembre, grève des 300 typographes de la Presse et lock-out de 900 autres travailleurs. Le conflit porte principalement sur l'automatisation et la sécurité d'emploi.

Le code du travail

1964: Congrès spécial de la FTQ pour protester contre le projet de loi 54, instituant un Code du Travail au Québec. La FTQ menace le gouvernement Lesage d'une grève générale si on n'en retire pas les dispositions anti-syndicales.

1964: En octobre, suite à la mort de Roger Provost, Louis Laberge est élu président de la FTQ.

1964: En novembre, la CSN recrute les fonctionnaires provinciaux. Une disposition de la loi empêchait la FTQ de le faire, puisqu'elle appuyait un parti politique, le NPD.

1965: A l'été, grève des employés des Postes.

1965: En septembre, début d'une grève de 7 mois des employés de Coca-Cola, membres des Travailleurs des Brasseries (FTQ).

1966: Le 9 mai, grève des débardeurs de Montréal, Québec et Trois-Rivières. Les 4.200 travailleurs rentrent au travail fin novembre sous les menaces de la loi.

1966: Octobre. Victoire syndicale des travailleurs de Québec Iron and Titanium de Havre St-Pierre, membres des Métallos, après 4 mois de grève.

1966: Grève de 32.000 employés d'hôpitaux CSN

1966: Grève des employés de Dosco Steel (Métallos) de Montréal.

Lois de retour au travail

1967: La loi 25 force le retour au travail des ensei-

gnants au Québec.

1967: Le 8 mai, début d'une longue série de grèves tournantes des travailleurs de l'Hydro-Québec, techniciens, hommes de métiers et employés de bureau, membres du Syndicat Canadien de la Fonction Publique (FTQ).

1968: Le 6 septembre, près de 10.000 travailleurs de la FTQ-Construction manifestent contre la politique gouvernementale dans le domaine de la construction. Le 16 décembre, le bill 290 est adopté.

1969: La FTQ en congrès à Québec dénonce le projet de loi 63 et préconise le français langue de travail normale et courante à tous les niveaux de l'activité économique au Québec.

1969: Octobre. Naissance du journal Québec-Presse, avec le concours entre autres de la FTQ, de la CSN et de la CEQ.

1970: 4.000 manifestants renouent, à Montréal, avec la fête du 1er mai.

1970: Grève des Travailleurs Unis de l'Automobile à Ste-Thérèse. Les 2.300 travailleurs débraient durant 3 mois. Au nombre de leurs revendications: le français langue de travail.

1970: A l'été, grève dans la construction. Le gouvernement force le retour au travail par la loi 34, et promulgue un décret du bâtiment.

Crise d'octobre

1970: Crise d'octobre. La FTQ, de concert avec la CSN et la CEQ, dénonce la Loi des Mesures de guerre et les atteintes à l'exercice des libertés civiles.

1970: En octobre, les travailleurs membres du Syndicat Canadien des Postiers obtiennent une nouvelle convention après plus de deux mois de grèves tournantes.

1971: Du 8 au 12 juin, grève des 8,000 travailleurs de l'Hydro-Québec (SCFP-FTQ) pour protester contre l'imposition de normes de classification des tâches. Une injonction force le retour au travail.

1971: Lock-out des 1,300 travailleurs de la Presse, à l'été 1971. Le 29 octobre, 15,000 travailleurs manifestent leur solidarité syndicale. La police disperse brutalement les manifestants qui tentaient de pénétrer dans un périmètre interdit par un règlement anti-manifestation.

1971: A l'automne, grève des employés de soutien SCFP-FTQ à l'Université de Montréal.

1971: Décembre. La FTQ lance "L'Etat, rouage de notre exploitation".

Emprisonnement des présidents

1972: Front commun dans les services publics au Québec. 210,000 travailleurs défilent injonctions et loi spéciale. Le 8 mai, les présidents des trois centrales sont condamnés à un an de prison. 300,000 travailleurs débrayent à travers le Québec pour réclamer la "libération des chefs". En février 1973, Laberge, Pépin et Charbonneau prennent le chemin d'Orsainville. Le 1er mai 1973, 30,000 travailleurs manifestent pour obtenir leur libération qui viendra le 16 mai.

1973: Le 21 mars, les travailleurs de Firestone, à Joliette, entrent en grève. Leur mot d'ordre "La victoire appartient à ceux qui tiennent une minute de plus".

1973: En août, 400 grévistes occupent les bureaux du ministère du travail à Montréal et arrachent une promesse de loi "anti-scab" à Cournoyer. La FTQ et la CSN lancent le "Manifeste des Grévistes".

1973: Devant les pressions du mouvement syndical, Bourassa doit retirer son projet de loi 89.

La grève de la United Aircraft

1974: Le 7 janvier, début du long conflit de la United Aircraft. Le 12 mai 1975, les travailleurs occupent l'usine. La FTQ appelle pour le 21 mai une grève générale de 24 heures à laquelle répondront 100,000 travailleurs de la centrale. Une campagne de soutien est organisée pour les 34 grévistes que la United Aircraft refuse de reprendre au travail.

1974: La FTQ amorce une vaste campagne pour la ré-ouverture des conventions et l'indexation des salaires.

1974: En avril, Bourassa met sur pied la Commission Cliche, chargée d'enquêter sur "l'exercice des libertés syndicales dans la construction". Résultat: vaste campagne anti-syndicale et adoption des lois 29 et 30, instituant des tutelles sur quatre syndicats et instaurant le présomption de culpabilité contre les leaders syndicaux.

1974: A l'assemblée du CTC à Vancouver, en mai 1974, la délégation du Québec fait reconnaître, par un vote de plus de 80%, un statut particulier pour la FTQ.

1974: En juin, fermeture de la Regent Knitting Mills. Les travailleurs, membres de la FTQ, réussissent à rouvrir l'usine avec une formule de gestion coopérative. En 1973, d'autres syndiqués de la FTQ avaient relancé, à Temiscaming, une usine fermée par la C.I.P. et formé "Les produits forestiers Tembec".

1974: Le Syndicat des Postiers du Canada lance un boycottage du Code postal pour forcer le ministère à négocier l'introduction de technologies nouvelles.

1975-76: Deuxième Front Commun dans le secteur public. Grèves tournantes et grèves générales de 24 heures se succèdent. Le gouvernement Bourassa adopte une brochette de lois "scélérates": bills 23, 253, 61 et multiplie les poursuites contre syndicats et militants. Une victoire: le salaire hebdomadaire de base de \$165.00.

Lutte contre le contrôle des salaires

1975: Le 14 octobre, imposition d'un contrôle des salaires par la loi C-73. Un mois plus tard, Bourassa étend, par la loi 64, les mesures Trudeau aux services publics du Québec et à l'industrie de la construction. 40,000 membres du Syndicat canadien des Travailleurs du Papier tentent durant sept mois de casser la loi Trudeau.



Photo: Canada-Wide

Le 14 octobre 1976, le Canada et le Québec connaissent la première grève générale de leur histoire. Quelque

1,200,000 travailleurs débraient pendant 24 heures contre les mesures de contrôle des salaires.

LA FTQ: PRINCIPALE FORCE DES TRAVAILLEURS QUÉBÉCOIS

1975: A l'automne, la FTQ remporte la victoire à l'occasion de la campagne d'adhésion syndicale dans la construction.

1975: Une loi spéciale force le retour au travail des débardeurs.

1975: Grève à Hupp Canada. Louis Laberge est condamné à trois ans de prison pour "incitation au sabotage".

1976: A Ottawa, le 22 mars, manifestation contre la loi C-73.

1976: Le 14 octobre, un an après l'imposition des contrôles, plus d'un million de travailleurs canadiens déclenchent une journée de grève générale. La FTQ donne le pas au mouvement dans le Québec.

1976: Novembre: Suite au mandat reçu à son congrès de 1975, la FTQ participe activement à la campagne électorale qui mène à la défaite des libéraux de Robert Bourassa et à l'élection du Parti Québécois.

L'HISTOIRE EN CHANSONS

LA COMPLAINTE D'UNE POLICE PROVINCIALE

(composée par une jeune police provinciale... anonyme... qui en est à sa première campagne à Murdochville...)

Air: Marianne s'en va-t-au moulin..

- 1 -

J'suis dans la police provinciale (bis)
J'me suis engagé à Montréal (bis)
J'crois je vous l'assure
Qu'une job de cette nature
C'était pour protéger les gens
Contre les malfaiteurs

- 2 -

Quand on est partis de la ville (bis)
Pour s'en aller à Murdochville (bis)
On nous a dit mes braves
Ramassez vot' courage
Les Gaspésiens sont des bandits
Emportez vos fusils

- 3 -

Not' job c'était qu'on nous a dit (bis)
D'protéger les scabs, ces saudits (bis)
Y'en a pas deux douzaines
Et nous sommes une centaine
Ca m'a l'air d'argent gaspillé
Pour un p'tit tas d'fumier

- 4 -

Laissez-moi vous dire en passant (bis)
J'f'rai pas c'te job là bien longtemps (bis)
J'aime pas ça m'faire haïr-e
Voulez-vous j'vas vous dire
J'vas travailler comm' de raison
Ousqu'y a un' bonn' union....

LA MARCHÉ SUR QUÉBEC (1954)

ON EST SYNDIQUÉ OU BIEN ON L'EST PAS!

(Sur l'air de "On est Canadien ou bien on l'est pas!")

1

Maurice Duplessis aujourd'hui fait de la bile,
A cause de ses saudits bills;
Il en veut à tous les syndicats,
T'as menti, tu nous auras pas!

2

La police provinciale va sortir ses matraques
Pour protéger son "cheuf" qui détraque,
Son bill, on ne le digère pas,
On l'a sur le coeur, il l'a sur les bras.

3

Souvenez-vous donc d'Asbestos
Où les nôtres ont attrapé des bosses,
Et Louisville, Rouyn-Noranda,
Enfin, ses deux bills, pour finir le plat.

4

Les ouvriers en ont déjà vu bien d'autres,
D'une grande cause, ils sont les apôtres;
Assommez-en un, ils reviendront trois,
On est syndiqué ou bien on l'est pas.

DUPLESSIS, MON MINOU!

(Sur l'air de "Prendre un verre, mon minou")

1

Maurice Duplessis,
Mon Minou,
On va à Québec
Right Through,
Tu ambitionnes,
Tu nous cochannes,
Tes bills sont pas bons,
Penses aux élections,
Raisones-toi donc!

2

La dictature,
Mon Pitou,
Ca, c'est pas fait
Pour nous!
Le Bill Picard,
Le Bill Guindon;
T'est ben en r'tard,
Effaces-toi donc!

TABLE DES SIGLES:

- C.M.T.M.:** Conseil des métiers et du Travail de Montréal, fondé en avril 1897. Affilié au CMTC. Fusionnera avec le CTM (CCT) en 1958 pour donner l'actuel Conseil du Travail de Montréal. Durant longtemps la véritable présence du CMTC au Québec.
- C.M.T.C.:** Congrès des Métiers et du Travail du Canada, fondé en 1883. Regroupe exclusivement, à partir de 1902, les unions internationales affiliées à la FAT. Fusionnera en 1956 avec le CCT pour donner l'actuel Congrès du Travail du Canada.
- C.T.C.C.:** Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada. Fondée en 1921. Deviendra en 1960 la Confédération des Syndicats Nationaux (CSN).
- C.C.T.:** Congrès Canadien du Travail. Fondé en 1940. Fusionne avec le CMTC en 1956. Regroupant au Canada des unions nationales et internationales affiliées au COI.
- C.O.I.:** Congrès des Organisations Industrielles.
- F.A.T.:** Fédération Américaine du Travail.
- F.P.T.Q.:** Fédération Provinciale du Travail du Québec. Remplace le Comité Provincial exécutif, nommé par le CMTC en 1892 pour faire les représentations politiques nécessaires à Québec. La FPTQ voit le jour aux Trois-Rivières, le 1er août 1937. Elle fusionnera en 1957 avec la FUIQ pour former l'actuelle FTQ.
- F.U.I.Q.:** Fédération des Unions Industrielles du Québec. Fondée en 1952. Regroupe les affiliés québécois du CCT. Fusionne avec la FPTQ en 1957.
- C.T.C.:** Congrès du Travail du Canada.
- C.T.M.:** Conseil du Travail de Montréal (CCT). Fusionnera en 1958 avec le CMTC pour former l'actuel Conseil du Travail de Montréal.

ÉVOLUTION HISTORIQUE DES CENTRALES SYNDICALES QUÉBÉCOISES

